

## ORDRE DU JOUR

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2022

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de communauté d'agglomération du Beauvaisis le jeudi 3 février 2022 à 18h00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

#### **Commission générale**

001 - Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) sur la période 2021-2026

002 - Finances - Budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes (Elispace, Lotissement Longue Haie, Lotissement Agel)

003 - Finances – Budget 2022 - Création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements

004 - Finances - Budgets annexes de zones : reprise anticipée des résultats 2021

(Budget lotissements de la longue Haie et lotissement Agel)

005 - Tableau des effectifs

006 - Convention de partage d'un dispositif de recueil mobile (DR Mobile) dans le cadre des demandes de cartes d'identité et de passeports entre les communes de Beauvais, Bresles, Crèvecœur-le-Grand et Auneuil

007 - Environnement - Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets pour l'année 2020 et du rapport du délégataire du service public de l'eau potable.

008 - Environnement - Programme eaux pluviales 2021 (4ème tranche)

009 - Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation de service public du stationnement - année 2020

010 - Conventionnement avec l'école privée Saint Esprit

011 - Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes - reconduction du dispositif en 2022 et approbation du règlement

012 - Convention d'urgence avec CDC Habitat Social pour portage de "copropriétés dégradées"

013 - Sport - Subventions sur projets

014 - Culture – Service Ville d'art et d'histoire - Tarif de rémunération des guides-conférenciers pour visite nocturne

015 - Culture - Association ASCA : signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

016 - Culture - Association la Batoude, centre d'arts du cirque et de la rue : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 28 janvier 2022

**MME LE MAIRE** : Je voudrais saluer nos collègues qui sont en visioconférence. Bonsoir à vous, nous allons donc commencer ce Conseil Municipal s'il vous plaît. Je vous propose de que Vanessa FOULON soit notre secrétaire de séance.

Le jeudi 3 février 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Yannick MATURA, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Josée JAVEY, Thierry AURY, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Antoine SALITOT

POUVOIRS Isabelle SOULA à Caroline CAYEUX, Anne-Françoise LEBRETON à Sandra PLOMION, Hatice KILINC-SIGINIR à Franck PIA, Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS, Halima KHARROUBI à Yannick MATURA, Dominique CLINCKEMAILLIE à Roxane LUNDY, Marianne SECK à Leïla DAGDAD, David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL

Date d'affichage	10 février 2022
Date de la convocation	28 janvier 2022
Nombre de présents	36
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Vanessa FOULON

**MME LE MAIRE** : Mes chers collègues, avant d'entamer l'examen des délibérations du Conseil Municipal, je voudrais rendre hommage en quelques mots à Pâquerette SÉNÉ, notre ancienne conseillère municipale qui nous a quittés le 5 janvier dernier. Elle était une citoyenne engagée, passionnée, généreuse, dotée d'une grande force de caractère, et c'est avec une grande émotion que j'ai appris son décès des suites d'une longue maladie au début du mois de janvier. Pâquerette était aussi une personnalité discrète et très respectueuse des uns et des autres, unanimement appréciée dans sa ville. Les nombreux témoignages qui ont suivi l'annonce de sa disparition en attestent. Elle a de tout temps participé activement à la vie de Beauvais et de ce quartier Notre-Dame-du-Thil qu'elle aimait profondément et pour lequel elle a tant agi des décennies durant. C'était une femme dynamique, souriante, déterminée. Au sein de notre association Beauvais Pour Tous, comme au sein du Conseil Municipal, entre 2001 et 2008, elle a maintes fois fait la démonstration de ses qualités. Dans ses fonctions électives comme dans ses engagements associatifs, elle a accueilli et aidé tous ceux de ses concitoyens qui la sollicitaient de la même manière, sans esprit partisan, sans juger. Bienveillante et empathique, elle savait écouter et comprendre, faisant preuve d'une très grande ouverture d'esprit. En évoquant sa mémoire, je retrouve la femme simple et discrète, toujours prête à rendre service, souriante. A de nombreuses reprises, j'ai pu apprécier ses qualités humaines et l'intensité de son investissement pour le projet que nous portons ensemble. Elle avait fondé l'association SOSIE, elle a exprimé de fort belle façon son attachement à l'action sociale et sa volonté d'agir en faveur des plus démunis. Et je mesure comme nous tous, combien son absence laisse un grand vide et j'ai une pensée particulière pour Claude SÉNÉ son mari, pour ses enfants et ses proches. Nous garderons tous de Pâquerette SÉNÉ le souvenir d'une femme de caractère, chaleureuse et bienveillante, qui a apporté beaucoup d'énergie dans chacune des actions que nous avons menées en sa compagnie. Sans nul doute, la vie de Pâquerette SÉNÉ a été une vie bien employée, comme l'avait dit Léonard DE VINCI, la vie bien employée est longue. Et en souvenir de ses engagements, je soumettrai très prochainement une proposition au Conseil Municipal afin que son nom soit attribué à une rue ou à un bâtiment du patrimoine de la Ville. Je vous invite maintenant à respecter avec moi une minute de silence à la mémoire de Pâquerette SÉNÉ.

Je vous remercie.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Nous allons passer au 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour et je vous précise que le dossier n° 4 doit être abordé en premier point à l'ordre du jour.

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2022-0016

Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) sur la période 2021-2026

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

La présente délibération a pour objet l'approbation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Ville de Beauvais sur la période 2021-2026.

- Le projet de mandat

Le projet de mandat de la Ville de Beauvais a été réalisé dans un contexte inédit de crise sanitaire mondiale, impactant significativement les finances publiques mais également la réalisation des opérations programmées.

Point de rencontre entre les orientations déterminées par les élus municipaux et les besoins recensés par l'administration, le projet de mandat définit précisément les priorités d'action de la Ville jusqu'à 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cet outil stratégique s'appuie sur les quatre grands objectifs fixés par l'exécutif :

- Prendre soin de la nature ;
- Prendre soin de l'homme ;
- Prendre soin de la ville ;
- Promouvoir une administration durable.

Ces grands principes, qui s'inspirent de la théorie du « *care* » (ou théorie du soin), déclinent chacun plusieurs programmes, composés d'actions.

46 actions ont ainsi été retenues dans le cadre du projet de mandat, parmi lesquelles 31 figurent dans le PPI 2021-2026 et constituent le socle de l'ensemble des projets que portera la Ville d'ici 2026.

Cette structuration du projet permet de :

- Donner du sens à l'action municipale en reliant les projets les uns aux autres dans un objectif partagé ;
- Encourager la transversalité entre délégations politiques et entre services ;
- Définir les outils de planification et de pilotage de l'action publique.

Cette programmation pluriannuelle est un processus continu de pilotage de projets qui permet de formaliser la stratégie d'action de la collectivité.

En outre, elle constitue un engagement auprès des habitants du territoire ainsi que des acteurs économiques et sociaux. Elle permet enfin de promouvoir une stratégie de partenariats auprès des principaux acteurs publics.

La réalisation de cette démarche répond, par ailleurs, à un engagement pris par l'exécutif auprès de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France, laquelle avait formulé, dans son rapport de contrôle de 2020, une recommandation visant à la formalisation d'un « plan pluriannuel d'investissement basé sur la prospective financière ».

- La prospective financière

Le débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2022, présenté lors de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2021, a exposé le contexte financier contraint dans lequel se situe la Ville de Beauvais, en raison, notamment de la crise sanitaire et de ses conséquences budgétaires sur les grands équilibres de la collectivité.

Dans ce contexte, la Ville a souhaité réaliser, préalablement à la validation du projet de mandat, une étude de prospective financière et budgétaire lui permettant de déterminer ses capacités d'investissement sur la période 2021-2026.

Fort de sa « *situation financière stable et satisfaisante* » (rapport de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France 2020), la collectivité est en capacité de rehausser son niveau d'investissement par rapport à la dernière mandature.

Sur la base d'une prospective financière fixant les seuils de sensibilité budgétaire (taux d'endettement, taux d'épargne brute et capacité de désendettement) à des niveaux inférieurs aux seuils de vigilance, l'estimation globale de la capacité d'investissement de la Ville, compte-tenu des taux d'exécution budgétaires constatés sur le précédent mandat, est de l'ordre de 189 millions d'euros pour l'ensemble du mandat.

Ce montant, bien supérieur à celui de la période 2014-2020 (environ 100 M€), traduit ainsi la volonté forte de l'exécutif d'investir pour l'économie locale ainsi que pour l'avenir du territoire.

A ce stade, l'estimation des recettes d'investissement se situe autour de 23%, tous projets confondus, soit un montant prévisionnel d'environ 43 millions d'euros, provenant principalement des partenaires de la Ville que sont l'Etat, la Région des Hauts-de-France et le Département de l'Oise.

- L'élaboration et le pilotage de la PPI

La PPI a été élaborée de manière collégiale entre les adjoints, conseillers délégués et les services de la collectivité.

Durant de nombreux mois, la définition des axes de travail puis la priorisation des projets ont été menées conjointement par l'exécutif et l'administration.

Cette PPI, engagée dès l'exercice 2021, sera pilotée de façon continue afin d'évaluer l'état d'avancement des projets, de veiller à la maîtrise des délais et des enveloppes financières mais également d'ajuster, si nécessaire, le projet de mandat.

Les projets inscrits dans la PPI n'ont pas tous le même statut. Certains constituent la mise en œuvre d'opérations impulsées lors du précédent mandat (ex : piscine Bellier, Le Quadrilatère...) ou répondant à des engagements contractualisés (ex : NPNRU Argentine et Saint-Lucien...) et d'autres représentent des actions portées par la nouvelle équipe municipale (ex : modernisation du centre technique municipal).

Ainsi, si certaines opérations ont pu être chiffrées très précisément, d'autres, dont les études sont actuellement en cours ou à venir, pourront faire l'objet d'actualisation.

La crise sanitaire a considérablement ralenti certaines opérations initialement programmées en 2021 ou 2022, lesquelles ont mécaniquement glissé dans le temps. En parallèle, d'autres projets fermement contractualisés pèsent également sur les exercices à venir.

Cette réalité opérationnelle crée, par voie de conséquence, un effet « pic d'investissement » pour les exercices 2023 et 2024. Cette prévision budgétaire conduira fort probablement la Ville à réviser sa programmation avant l'exercice 2024, selon la situation sanitaire et économique du pays et l'état d'avancement réel des projets.

- La programmation

La PPI de la Ville de Beauvais a été bâtie autour des quatre grands objectifs structurant le projet de mandat. Elle représente également la concrétisation opérationnelle de plusieurs dispositifs majeurs pour notre territoire : le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) contractualisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le Plan Action cœur de ville conventionné avec l'Etat, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) élaboré par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le projet GAIA (Génération pour une Ambition écologique et humaine), pacte écologique et humain pour faire de Beauvais une ville verte, irrigue en profondeur le projet de mandat et la programmation pluri-annuelle d'investissement.

GAIA s'inscrit dans la continuité de tout ce qui a déjà été mis en place par l'équipe municipale depuis 2001 en faveur de la préservation de l'environnement, de la valorisation du patrimoine naturel de la ville et de la lutte contre le dérèglement climatique.

Aujourd'hui, l'ambition clairement affichée à travers GAIA est de prendre soin de la Nature, partout autour de nous, afin d'offrir aux Beauvaisiens un cadre de vie non seulement agréable mais encore préservé. C'est aussi l'expression d'un dynamisme fort et d'une volonté puissante de lutter contre le dérèglement climatique et de contribuer efficacement à la nécessaire transition écologique.

Ce pacte pour une ville verte déclinera, jusqu'en 2026 et au-delà, six objectifs :

- faire de Beauvais une ville jardin ;
- accompagner la transition vers la ville « climato-compatible » ;
- faire de la santé un objectif majeur ;
- éduquer à notre environnement pour mieux vivre Beauvais ;
- adapter la ville à d'autres mobilités que la voiture ;
- habiter Beauvais demain, dans un climat modifié et plus chaud.

Ils sont déclinés en 28 programmes et 75 actions, dont une partie est d'ores et déjà intégrée dans la PPI 2021-2026.

## **1. PRENDRE SOIN DE LA NATURE : 28 M€**

Les précédents mandats ont permis de construire l'image de « Beauvais, la ville fleurie ». A l'heure de l'urgence climatique et des prises de conscience collectives, il est indispensable d'accélérer les engagements en affirmant la vision de « Beauvais, ville-jardin », unissant les humains avec les espèces du domaine végétal et celles du monde animal. La préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air et de l'eau, la sensibilisation à l'environnement et à la décarbonisation constituent les principaux programmes de ce premier axe.

Pour ce faire :

- 9,2 M€ seront consacrés au développement des aires de pleine nature, comprenant notamment l'aménagement du parc J.Baker (2,6 M€) ;
- 1,7 M€ seront consacrés à l'aménagement et à l'animation des trames vertes ;
- 4,6 M€ seront consacrés à la promotion de l'eau dans la ville, comprenant notamment le réaménagement des berges du Thérain pont St-Jean (0,9 M€) ;
- 0,6 M€ seront consacrés à encourager les initiatives et comportements durables ;
- 10,6 M€ seront consacrés à encourager le bas carbone, comprenant notamment la rénovation du bâtiment G du centre technique municipal (4 M€) ;
- 1,4 M€ seront consacrés à l'entretien durable des espaces.

## **2. PRENDRE SOIN DE L'HOMME : 75 M€**

L'harmonie sociale et la qualité de vie ont toujours été au premier rang des préoccupations de la collectivité. Dans chacun de ses engagements transparait cette volonté de tout mettre en œuvre pour que chaque Beauvaisien puisse, quels que soient son âge et sa situation, s'épanouir et vivre bien.

Avoir un emploi, pouvoir se loger dans de bonnes conditions, vivre dans un environnement tranquille et sûr, bénéficier d'un cadre de vie agréable et préservé... telles sont les ambitions qu'il convient de rappeler, particulièrement en cette période de crise.

Pour ce faire :

- 1,7 M€ seront consacrés à la promotion d'une politique inclusive en faveur des personnes en situation de handicap ;
- 6,5 M€ seront consacrés au développement des services à la famille ;
- 39 000 € seront consacrés à l'équilibre emploi/formation pour les jeunes ;
- 1,6M€ seront consacrés à encourager la création d'emplois ;
- 41,9 M€ seront consacrés à la rénovation des équipements de proximité, comprenant notamment la restructuration complète de la piscine A.Bellier (12 M€) ;
- 16,1 M€ seront consacrés au déploiement d'équipements et de services adaptés aux usagers, comprenant notamment la réhabilitation du groupe scolaire Europe-Grenouillère à St-Lucien (12 M€) ;
- 1,5 M€ seront consacrés à encourager la jeunesse à s'épanouir, de divertir et s'éduquer ;
- 5,2 M€ seront consacrés à assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique.

### **3. PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE : 71 M€**

La Ville de Beauvais est une mosaïque de 8 quartiers : le centre-ville, dont le visage se transforme au gré de l'avancée du projet « cœur de Ville », 4 quartiers qui sont d'anciens villages et en ont gardé la forme urbaine et 3 quartiers de grands ensembles, tous classés dans la géographie prioritaire de la politique de la Ville et qui mutent sous l'impulsion des grands programmes nationaux de renouvellement urbain.

Le bien-être des Beauvaisiens passe inévitablement par le développement de la ville et de ses quartiers. Par de nombreuses actions engagées ou programmées (Plan action cœur de Ville, NPNRU, GAIA...), le mandat 2021-2026 marquera une nouvelle transition pour le territoire, laquelle devra être accompagnée de plusieurs programmes innovants.

Pour ce faire :

- 32,3 M€ seront consacrés à l'aménagement de l'espace urbain, comprenant notamment le programme de modernisation des voiries communales (27 M€) ;
- 5,6 M€ seront consacrés à la mise en valeur de l'espace public ;
- 1,7 M€ seront consacrés à la promotion de la politique en faveur du vélo ;
- 2,2 M€ seront consacrés au partage de l'espace public ;
- 8,9 M€ seront consacrés à la rénovation des équipements publics vieillissants, comprenant notamment le programme de modernisation des écoles (2,4 M€ - hors NPNRU) ;
- 1,4 M€ seront consacrés à la rénovation du patrimoine historique municipal ;
- 5 M€ seront consacrés à la réconciliation entre économie et écologie ;
- 0,9 M€ seront consacrés au développement de l'offre de loisirs ;
- 0,6 M€ seront consacrés à la création et au soutien des manifestations et événements fédérateurs ;
- 11 M€ seront consacrés à la promotion des équipements rayonnants, comprenant notamment la réhabilitation du Quadrilatère (10,5 M€) ;
- 80 000 € seront consacrés à l'obtention de labels ;
  - 1 M€ seront consacrés à encourager le développement de la ville intelligente et connectée.

### **4. PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE : 15 M€**

Les agents municipaux contribuent directement à la qualité des services publics et sont au cœur des priorités du mandat.

Soucieuse d'accompagner efficacement la nécessaire modernisation de ses services, la Ville entend promouvoir une administration durable, garante de la santé et de la sécurité des agents, exemplaire sur le plan de la préservation écologique, innovante et attractive.

Pour ce faire :

- 0,2 M€ seront consacrés au développement d'une politique de prévention ;
- 3,4 M€ seront consacrés à garantir la sécurité des agents ;
- 5,6 M€ seront consacrés au renouvellement du parc de véhicules et à la rénovation des logements de fonction ;
- 3 M€ seront consacrés à l'aménagement des espaces de travail, comprenant notamment la création de la maison du personnel (0,4 M€) ;

- 3,2 M€ seront consacrés au développement des nouvelles technologies.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la Ville de Beauvais sur la période 2021-2026.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 37

Votes contre : 4

Abstention : 3

## **1 – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (P.P.I.) SUR LA PÉRIODE 2021-2026**

**MME LE MAIRE** : Mes chers collègues, avant de donner la parole à Lionel CHISS, qui est maire adjoint en charge des finances, pour qu'il vous présente notre Programmation Pluriannuelle d'Investissements période 2020-2026, je tenais à vous dire quelques mots sur cette programmation. Ce document c'est la traduction concrète et budgétaire du programme électoral Beauvais C'est Vous, celui que nous avons voté en 2020 et que les Beauvaisiens ont voté dès le premier tour des dernières élections municipales. Après de longs mois de travail ralentis par la pandémie de covid-19, et ses nombreuses conséquences sur le fonctionnement habituel de notre collectivité, la Programmation Pluriannuelle d'Investissements constitue pour notre collectivité une feuille de route qui fixe le cap de cette mandature autour des enjeux que nous avons identifiés.

Ce P.P.I. c'est l'aboutissement d'un long travail de réflexions, de concertations, d'échanges entre les élus et les services. Il trace clairement notre engagement politique pour les cinq années à venir. Sur le plan de son architecture, cet outil stratégique s'appuie sur quatre grands objectifs que vous connaissez sans doute maintenant : prendre soin de l'homme, prendre soin de la nature, prendre soin de la ville et promouvoir une administration durable. Je veux y ajouter, ou plutôt mettre en lumière, notre engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui trouve ses racines à la fois dans notre volonté de prendre soin de l'homme et dans notre désir de promouvoir une administration durable. C'est un axe fort de notre projet de mandat, tant il est vrai qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, que ça soit en ce qui concerne le fonctionnement de notre collectivité ou qu'il s'agisse plus largement de la vie de la cité. Ces grands principes qui s'inspirent de la théorie du care ou théorie du soin, sont déclinés en 14 programmes, en 32 actions et 122 projets. Afin de les mener à bien, nous allons mobiliser plus de 188 millions d'euros jusqu'en 2026. C'est une capacité d'investissement très importante pour notre collectivité mais nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs et nous sommes pleinement mobilisés pour cela.

Surtout, cette Programmation Pluriannuelle d'Investissements, c'est la traduction concrète et budgétaire de GAÏA, notre pacte écologique et humain pour faire de Beauvais une ville verte. C'est notre engagement concret en faveur de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique. Ce projet GAÏA irrigue, en effet, en profondeur le projet de mandat et la programmation pluriannuelle. Bien sûr, GAÏA s'inscrit dans la continuité de tout ce qui a été mis en place par l'équipe municipale depuis 2001, en faveur de la préservation de l'environnement, de la valorisation du patrimoine naturelle de la Ville et de la lutte contre le dérèglement climatique. Mais aujourd'hui, notre ambition clairement affichée est d'amplifier nos engagements, de les intensifier pour mieux encore prendre soin de la nature partout autour de nous, afin d'offrir aux Beauvaisiens un cadre de vie non seulement agréable mais encore préservé. C'est aussi l'expression d'un dynamisme fort et d'une volonté puissante de lutter contre le dérèglement climatique et de contribuer efficacement à la nécessaire transition écologique.

Ce pacte pour une ville verte déclinera jusqu'en 2026, et au-delà, 6 objectifs : faire de Beauvais une ville jardin ; accompagner la transition vers la ville climato-compatible ; faire de la santé un objectif majeur ; éduquer à notre environnement pour mieux vivre à Beauvais ; adapter la Ville à d'autres mobilités que la voiture ; habiter Beauvais demain dans un climat modifié et plus chaud. Ces mesures sont réparties en 28 programmes et 75 actions dont une partie, vous pourrez le constater, est d'ores et déjà intégrée dans la P.P.I. 2021-2026.

Je suis à la fois heureuse et fière de pouvoir vous présenter aujourd'hui cette Programmation Pluriannuelle d'Investissements.

**MME LE MAIRE (suite)** : Nous avons désormais une ligne directrice sur le plan politique, une vision qui va nous permettre d'engager une gestion cohérente, de long terme et surtout qui respecte la confiance des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens en notre projet et notre équipe. Nous avons fixé un cap. Nous y accrochons des moyens budgétaires et nous mobilisons toute notre énergie et toute notre détermination pour le faire aboutir et concrétiser nos ambitions pour Beauvais.

**M. CHISS** : A mon tour de vous dire à quel point je suis heureux et fier de vous présenter ce Plan Pluriannuel d'Investissements, fruit d'un long travail d'échanges, d'allers-retours entre les élus, les services et la Direction des Finances, et surtout avec la confiance permanente de notre Maire que je remercie publiquement.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissements est une base solide pour porter politiquement et budgétairement notre projet de mandat, qui se retrouve clairement et précisément décliné par les 4 grands objectifs que constitue la feuille de route philosophique de notre mandat. J'ai eu souvent l'occasion de citer le Baron Louis ministre des Finances sous le règne de Louis-Philippe, qui avait l'habitude de dire, « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances ». Je pourrais l'actualiser et dire ainsi à notre Maire, « Faisons un bon P.P.I. et nous ferons une bonne gestion ». Car tel est le cas avec ce document cadre qui va planifier, encadrer et tracer budgétairement nos engagements politiques sur les 4 ans à venir. Ce Plan Pluriannuel d'Investissements, traduction budgétaire de notre engagement politique, validé par la confiance des Beauvaisiens, sera d'une grande utilité pour le pilotage quotidien mensuel et évidemment annuel de notre trajectoire budgétaire, et notamment du niveau d'engagement et de réalisation de nos projets.

Je dois le dire, avoir un tel outil à sa disposition, pour suivre concrètement et le plus fidèlement possible l'avancement de notre programme des projets de mandat, est un vrai plus que l'adjoint aux finances que je suis ne peut que saluer. Merci donc aux équipes de la Direction des Finances, à la Direction Générale des Services, aux différents directeurs généraux adjoints, à mes collègues élus et à Madame le Maire, pour la construction commune de ce document, sa solidité et, je n'en doute pas, son efficacité dans les années qui viennent.

La ville de Beauvais est désormais armée de perspectives claires, et une ambition politique claire aussi, et qui concrétise par des actes la confiance des Beauvaisiens issus du premier tour des élections municipales en mars 2020.

Maintenant, on va rentrer un petit peu dans le détail de cette délibération, même si elle a été abordée de manière concrète et précise dans le cadre de la commission qui s'est tenue préalablement à ce Conseil Municipal. Pour vous rappeler, comme l'a dit Madame le Maire, que ce P.P.I. comporte 31 actions, qui sont comprises donc dans la délibération, et qu'il regroupe des projets pour une somme globale, sur la période 2021-2026, de 189 millions d'euros. C'est un projet extrêmement ambitieux. Cette ambition est effectivement le reflet du projet pour lequel nous avons été élus en mars 2020.

Evidemment cette planification se découpe en 4 grandes parties. Prendre soin de l'homme, qui regroupe des projets à hauteur de 75 millions d'euros ; prendre soin de la nature, qui regroupe des projets à hauteur de 28 millions d'euros ; promouvoir une administration durable, qui regroupe des projets pour 15 millions d'euros ; et prendre soin de notre ville, qui regroupe des projets pour 71 millions d'euros. Pour donc un total de 189 millions d'euros.

Dans le détail, je ne vais pas rentrer dans chacune des lignes parce que vous avez pris connaissance du P.P.I. qui est contenu dans la délibération, je voudrais quand même attirer votre attention et mettre l'accent sur quelques éléments fondamentaux.

**M. CHISS (suite)** : Evidemment la rénovation urbaine des quartiers Argentine et Saint-Lucien, qui traverse tout ce P.P.I. dans ses différents aspects, qui est quasiment sur l'ensemble des items pour un montant qui approche les 80 millions d'euros, qui est conforme à la délibération que nous avons votée en décembre 2021, sur la participation de la ville à la rénovation urbaine avec les autres partenaires financiers. Donc près de 20 millions d'euros pour la rénovation des rues et des places de ces quartiers. Ce qui est quand même fondamental, et évidemment le reste des crédits étant attribué plutôt à des rénovations ou à des reconstructions d'équipements et de logements. Donc 80 millions d'euros, qui est déjà une base fondamentale dans ce P.P.I.

Après nous avons deux projets, qui sont fondamentaux dans le P.P.I., qui traversent à la fois la culture et le sport. D'abord le Quadrilatère, pour à peu près 10 millions d'euros, et la piscine Bellier pour 12 millions d'euros. Et ensuite, nous trouvons au travers de ce P.P.I. un certain nombre d'items qui sont vraiment en lien, que ce soit avec GAÏA ou avec la politique d'égalité femmes-hommes ou encore avec les 4 objectifs qui sont sous vos yeux. Je n'en cite que quelques-uns. 2 millions d'euros qui sont prévus pour le travail sur les eaux pluviales, et notamment sur l'entretien des réseaux ; 4 millions d'euros prévus sur notamment la rénovation du Centre Technique Municipal pour améliorer la qualité de vie au travail ; 5 millions d'euros sur la sécurité, que ce soit par l'amélioration de l'éclairage public ou encore des sécurisations d'un certain nombre de lieux autour des écoles par exemple ; et près de 15 millions d'euros, ce qui est en fait le dernier item sur la promotion de l'administration durable, sur la qualité de vie au travail de nos agents qui est vraiment un enjeu très important pour nous et qui, là aussi, traverse l'ensemble de notre politique.

Je m'arrêterai là sur la présentation de quelques éléments que je voulais mettre en exergue. Encore une fois, ce P.P.I. a été travaillé longuement et avec beaucoup, beaucoup d'attention par l'ensemble des élus et par l'ensemble des services, et il est le reflet vraiment de notre projet. Il a été largement commenté et discuté en commission, donc je suis extrêmement fier de vous le présenter ce soir. Je vous remercie.

**MME MARAIS-BEUIL** : Oui je tenais à vous remercier au sujet du dossier égalité femmes-hommes que nous avons abordé en commission, c'est vrai que c'est très transversal mais comme vous l'avez fait dès le début du mandat c'est une action importante que vous voulez mener, il était donc important pour moi que nous le mettions en exergue dans ce P.P.I. Merci de l'avoir fait.

**MME LE MAIRE** : Alors sur le P.P.I., comment vote-t-on ? Madame LUNDY.

**MME LUNDY** : Nous votons donc contre et vous aurez l'explication au moment de l'explication sur le budget 2020.

**MME DAGDAD** : Nous allons nous abstenir et nous interviendrons aussi au niveau de la délib 1.

**MME LE MAIRE** : Très bien. Madame MARAIS-BEUIL ?

**MME MARAIS-BEUIL** : Pour.

**M. ENJOLRAS** : Je vote pour.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup. Et donc le Groupe Beauvais C'est Vous vote pour également. La délibération est adoptée à la majorité.

Le jeudi 3 février 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Yannick MATURA, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Isabelle SOULA à Caroline CAYEUX, Anne-Françoise LEBRETON à Sandra PLOMION, Hatice KILINC-SIGINIR à Franck PIA, Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS, Halima KHARROUBI à Yannick MATURA, Dominique CLINCKEMAILLIE à Roxane LUNDY, Marianne SECK à Leïla DAGDAD, David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL

Date d'affichage	10 février 2022
Date de la convocation	28 janvier 2022
Nombre de présents	37
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Vanessa FOULON

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2022-0008

Finances - Budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes (Elispace, Lotissement Longue Haie, Lotissement Agel)

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement

Vu l'avis favorable rendu par le conseil d'exploitation de l'Elispace sur le budget primitif 2022 du budget annexe Elispace,

Vu le débat d'orientations budgétaires de la ville de Beauvais qui s'est tenu le 10 décembre 2021

Vu le tableau des autorisations de programme et crédits de paiement joint en annexe de la maquette budgétaire,

Considérant que le budget primitif 2022 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que le document budgétaire est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'Elispace, lotissement Longue Haie, lotissement Agel qui s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	87 430 348,00	87 430 348,00	37 752 713,00	37 752 713,00
Elispace	871 512,00	871 512,00	260 600,00	260 600,00
Longue Haie	496 429,78	496 429,78	116 523,18	116 523,18
Agel	965 006,71	965 006,71	1 860 005,71	1 860 005,71

- d'acter la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2022 ;
- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2022 listées en annexe du document budgétaire sous réserve que les pièces justificatives relatives aux dossiers déposés soient transmises à l'autorité territoriale ;

- de décider le versement de subventions d'équilibre au budget annexe Elispace dans la limite des inscriptions budgétaires 2022, soit d'un montant maximum en fonctionnement de 492.500€ et en investissement de 200.600€ ;
- de décider le versement d'une subvention d'équilibre de 925.000€ au budget annexe Agel
- d'approuver le tableau des effectifs tel que repris dans l'annexe IV - État du personnel au 01/01/2022 - ci-joint

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 36

Votes contre : 4

Abstention : 5

## **2 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (ELISPACE, LOTISSEMENT LONGUE HAIE, LOTISSEMENT AGEL)**

**M. CHISS** : Madame le Maire, mes chers collègues, je vous propose ce soir d'examiner ensemble les budgets primitifs 2022 de la ville de Beauvais. Il vous appartiendra ensuite de les voter globalement dans le cadre de la délibération qui est inscrite à l'ordre du jour.

Dans le contexte particulièrement perturbé que nous connaissons depuis près de deux ans maintenant, je tiens à saluer à nouveau le travail de tous les services et des élus. Ces nombreuses heures d'échanges et de réflexions autour de la construction budgétaire montre, une nouvelle fois, à quel point les élus de la majorité municipale sont engagés dans l'intérêt de notre Ville aux côtés de Caroline CAYEUX.

Ce travail me permet de vous présenter ce soir un budget de relance extrêmement volontaire qui est le prolongement du P.P.I. que nous vous avons présenté un peu plus tôt. Ce budget a fait l'objet d'un débat préalable important, tant en commission que lors de notre séance du Conseil du 10 décembre dernier sur le Débat d'Orientation Budgétaire, et les propositions qui en ressortent sont confirmées ce soir. Comme l'a rappelé Madame le Maire, les objectifs fixés lors de ce débat étaient les suivants : porter notre autofinancement et augmenter notre capacité d'investissement afin de pouvoir employer notre projet de mandat. Notre budget pour 2021 totalise 125,1 millions d'euros, dont 87 millions d'euros au titre de la section de fonctionnement et 37,7 millions d'euros au titre de la section d'investissement. Vous avez sous les yeux la récapitulation de ce budget en grande masse. L'augmentation des recettes de fonctionnement de 2 % s'explique en grande partie par la réforme de la fiscalité locale, qui a un impact positif sur les dotations de l'Etat pour la ville de Beauvais, et par la dynamique des bases des valeurs locatives. Je vous rappelle à cette occasion, que pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, le taux communal des impôts locaux n'augmente pas conformément à notre engagement de campagne.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent, elles, plus rapidement que les recettes, enregistrant une hausse de 4 % prenant en compte à la fois un retour quasi normal de l'activité, la hausse de l'inflation et la poursuite du déploiement de notre programme municipal. Compte tenu de ces éléments, nous stabilisons notre autofinancement à 10,1 millions d'euros, qui nous permet de faire monter en puissance notre programme d'investissement pour être à la hauteur du P.P.I. qui vous a été présenté. Avec 28,8 millions d'euros d'investissements en augmentation significative de plus de 15 % par rapport au budget 2021, nous accélérons. Ces investissements vous sont dorénavant, et depuis l'an dernier, présentés par objectif de notre projet de mandat. Prendre soin de la nature, prendre soin de l'homme, prendre soin de la ville et promouvoir une administration durable en totale cohérence avec le projet GAÏA.

Ce programme d'investissements marque clairement notre détermination d'améliorer en permanence la qualité de vie dans notre Ville. En sont les symboles l'accélération de la rénovation urbaine, les quartiers de Saint-Lucien et d'Argentine, avec en particulier le parc Joséphine Baker, des travaux importants de voirie ou encore les études sur les gymnases et les groupes scolaires. La rénovation du Centre Technique Municipal incluant l'implantation de panneaux photovoltaïques ou encore la poursuite de la requalification des espaces publics du cœur de ville ou la réhabilitation de la piscine Bellier, pour n'en citer que quelques-uns pour 2022.

En conclusion, je vous propose ce soir d'adopter un budget qui se révèle être dynamique et entreprenant dans un contexte de sortie de crise sanitaire, nous l'espérons tous.

**M. CHISS (suite)** : Ce budget trace des perspectives et permet à nos agents de se projeter dans l'avenir avec confiance et détermination. C'est la volonté profonde qui guide notre projet, un budget qui met l'humain et la nature en son centre pour faire rayonner notre Ville et renforcer son attractivité. La volonté c'est le clou auquel on accroche son projet pour l'avoir toujours devant les yeux, écrivait Victor HUGO. Notre projet municipal est notre boussole et ce budget volontaire en est la traduction.

**MME LUNDY** : Alors il en va d'un budget souvent comme des relations amoureuses. Le Débat d'Orientation Budgétaire c'est le premier rendez-vous. La première rencontre, celle où vous mettez en avant les qualités de votre budget et parfois vous cachez ses défauts. Alors, je ne reviens pas longuement sur les discussions que nous avons eues au moment de ce débat budgétaire sur la question de la santé financière de la Ville avec 15 millions d'euros d'emprunts nouveaux, qui ne permettra pas malheureusement de rembourser notre dette écologique vis-à-vis des générations futures et également de répondre concrètement aux besoins des Beauvaisiens. J'imagine que chacun ici les a en tête, malgré la trêve hivernale bien méritée que nous avons eue depuis ce Débat d'Orientation Budgétaire. Nous entrons donc dans le dur. Le moment où l'on commence à se projeter vers l'avenir. L'année 2022, à l'occasion du vote de ce budget, mais aussi toute la Programmation Pluriannuelle des Investissements jusqu'en 2026, et vous savez que pour nous l'avenir c'est essentiel. Je m'en réfère ce soir à l'analyse de Joe DASSIN, pas de Victor HUGO. Et Joe DASSIN qui chantait, alors je ne vais pas chanter parce qu'il ne pleut pas dehors donc je vais éviter ça. Joe DASSIN disait « il y a les filles dont on rêve et celles avec qui l'on dort, il y a les filles qu'on regrette et celles qui laissent des remords. Il y a les filles que l'on aime et celles qu'on aurait pu aimer et un jour il y a la femme qu'on attendait ». Je vois Madame la Maire qu'elle vous fait réagir cette musique, c'est une très belle chanson, et finalement il en est de même pour les projets municipaux. Alors, il y a d'abord les projets dont on rêve. Je ne ferai pas de liste à la Prévert, c'est évidemment, puisque je pense que vous avez également avec attention découvert notre projet à l'occasion de ces élections, vous verrez que nous pensons à la construction d'une énergie positive à Argentine qui viendra compenser la démolition de la piscine Marcel Dassault. La transformation du gymnase Briard en complexe des sports et des loisirs. Un rattrapage ambitieux en matière d'équipement scolaire et périscolaire. La construction d'un centre de séminaire et de rencontres dans le quartier Notre-Dame-du-Thil. L'aménagement du parc Kennedy en jardin des sports et des plantes, ou encore un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments publics. Et puis, les projets avec lesquels on vit, qui impactent notre quotidien. Et nous l'avons dit, pendant que vous communiquez et communiquez, la réalité ne suit pas. Les aides au fonctionnement sont rabotées et c'est le quotidien qui se dégrade. Cela se traduit malheureusement dans ce budget 2022, comme nous avons alerté au moment du Débat d'Orientation Budgétaire avec un exemple, la hausse de 135 000 € des dépenses à caractère général consacrées à l'information, la communication et la publicité, pendant qu'on baisse, par rapport à l'année dernière, de 72 000 € les dépenses consacrées à l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, de 36 000 € celles consacrées au sport et en regardant dans le détail, cela signifie une baisse de 39 000 € des dépenses consacrées aux salles de sports et gymnases et de 89 000 € des dépenses consacrées aux stades . L'éducation, le sport, les équipements, l'entretien de notre voirie, ce sont des sujets essentiels que nous avons fait émerger au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, comme nous l'avons souligné. Alors, sur les propositions et demandes que nous avons formulées sur ce budget, puisque l'idée était de contribuer de manière coconstruite à faire en sorte que nous puissions progresser ensemble pour l'intérêt général.

**MME LUNDY (suite)** : Eh bien pas de hausse du budget consacré à la voirie malgré son état déplorable avec un report de travaux, alors qui, je vous remercie Monsieur CHISS pour l'explication, mais qui correspond à un report de travaux par rapport à ceux qui étaient prévus dans le cas du N.P.R.U. Pas d'exonération des droits de terrasse pour aider les bars, cafés, restaurants de notre Ville à surmonter cette période difficile, qui n'est pas encore terminée, et que le budget prévoit toujours la hausse de ces droits.

S'agissant des personnels de notre Ville, si la hausse de 3,5 % pour le budget 2022 AVEC LA prise en compte d'éléments imposés par le Gouvernement, nous resterons également vigilants quant à votre objectif affiché de poursuivre l'évolution de la masse salariale pour la période prospective. Alors, cela dégradera encore les services publics de la Ville dont des services rendus aux Beauvaisiens et l'accessibilité de service, à l'heure où les produits de service reculaient toujours et où les redevances perçues diminuent encore.

Il y a ensuite les projets qu'on regrette. Je pense à la création d'une halle gourmande en cœur de ville pour laquelle nous avons, je rappelle, financé une étude. C'était l'une des premières propositions lors de votre campagne, et bien que nous ayons une vision différente de la manière dont nous envisagions cette halle, puisque nous nous souhaitons la halle avec un toit végétalisé, tout un projet, c'est un projet qui suscitait, nous trouvons, un véritable intérêt. Nous ne la voyons pas, portée disparue. De même pour l'écoquartier Saint-Quentin qui n'a malheureusement, semble-t-il, plus du tout l'ambition d'être un écoquartier.

Nous voilà donc aux projets qui laissent des remords. Alors je n'évoquerai pas les sujets sensibles. Nous avons déjà eu des débats sur le sujet, sur le Jeu de Paume, sur l'absence de vision réelle pour redynamiser notre cœur de ville. Mais vous continuez cette course effrénée vers le développement de toujours plus de vidéosurveillance, avec encore 302 000 € d'investissements pour le budget 2022, en plus des 125 000 €, votés l'année dernière. Alors qu'une étude de gendarmerie, parue en décembre dernier, met en doute l'efficacité de la vidéosurveillance, tant du point de vue de la dissuasion que de l'élucidation des crimes. Nous aurions préféré que cet argent permette de soutenir des dispositifs qui font leur preuve pour renforcer la tranquillité des Beauvaisiens au quotidien, sans démagogie, ni dogmatisme. Il y a également la baisse continue des subventions aux associations. Alors, je vais m'attarder un peu sur ce sujet parce qu'une nouvelle fois, votre budget 2022 prévoit la baisse globale de 67 000 € de subventions aux associations, après une baisse de 150 000 € l'année dernière, impactant les crèches associatives avec une baisse de 100 000 € en prévision d'un nouvel examen, après analyse des bilans comptables et encaissement des aides attribuées pendant la crise sanitaire. L'année dernière, vous expliquiez justement cette baisse des subventions par la faiblesse de leur activité, fortement impactée par la covid-19. Aujourd'hui, nous sommes sur un scénario de reprise et il en est de même. Alors pourquoi ? Parce que les choix que vous faites sont de baisser des subventions aux associations pour assurer un équilibre de votre budget. Alors la question qui se pose, c'est comment ferez-vous pour répondre aux besoins accrus qui vont s'exprimer dans le cadre de la reprise d'activités ? Lundi, lors de la Commission Générale, nous avons demandé à ce que nous puissions avoir le détail des demandes de subventions formulées par les associations. Cette demande nous a été refusée. Je vous ai d'ailleurs écrit Madame la Maire, je n'ai pas eu de réponse suite à cette demande, je le regrette parce que nous ne pouvons pas en transparence évaluer les critères retenus pour répartir les baisses aux associations, dont vous nous aviez dit l'année dernière qu'elles étaient volontaires.

Alors il y a aussi les projets que l'on aime et je tiens à le saluer. Nous soutenons évidemment la réhabilitation de la piscine Bellier, le Centre Technique Municipal, celles de l'accueil de loisirs Ribambelle, la salle d'armes, les travaux du Quadrilatère et ces opérations de rénovation urbaine quand elles permettent, malgré des défauts que nous avons déjà pointés,

**MME LUNDY (suite)** : Nous pourrions revenir sur le sujet mais nous avons eu l'occasion d'en parler très longuement au Conseil. Eh bien elles permettent aussi, à certains égards, d'améliorer la vie de Beauvaisiens dans les quartiers. Et ça, nous tenons à le saluer. Bien d'autres évidemment.

Il y a d'ailleurs deux avancées dans le budget 2022 par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire que je tiens particulièrement à saluer, et je vous remercie d'y avoir donné suite. C'est la, certes très légère, mais hausse du budget consacré à la performance énergétique qui était de 850 000 € à peine dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, et qui passe à 900 000 €, ce n'est pas énorme. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité absolue, pour la planète, pour les usagers des bâtiments publics et pour notre budget qui est impacté par la hausse des fluides, la hausse des prix d'énergie, et bien évidemment l'inflation. Il y a aussi le programme de restauration de l'église, qui avait été l'une de nos demandes. Nous avons alors salué l'appel courageux de Madame THIEBLIN. Merci d'avoir donné suite à notre demande, importante pour la préservation de notre patrimoine, donc nous sommes très heureux que vous ayez donné suite.

Puis, il y a les projets qu'on aurait pu aimer. Ceux que vous vous étiez engagés à réaliser et qui ont disparu. Alors que dire de votre proposition d'implanter l'Ecole d'Art, une auberge de jeunesse, une pépinière de start-ups vertes et une ferme municipale urbaine sur le site de l'ancienne prison. C'est une proposition qui, heureux hasard, ressemblait assez à celle que nous avons formulée d'implantation d'une fabrique beauvaisienne sur ce site de l'ancienne prison, qui aurait été un tiers lieu avec une vocation, celle d'accueillir toutes les initiatives favorisant le développement du territoire à partir d'innovations sociales, artistiques et technologiques. Nous en restons aujourd'hui au stade du financement de l'étude. Nous espérons que ce beau projet ne connaîtra pas les mêmes péripéties que celui des halles gourmandes. Comme on dit, c'est mieux que si c'était pire puisqu'il y a une étude qui est en cours, alors que nous ne voyons rien sur la rénovation du gymnase Briard, la réhabilitation et l'extension du gymnase Louchard, les rénovations de la maison de quartier de Voisinlieu et de l'école maternelle, la rénovation de la place de Noailles, la requalification de la rue Paris et j'en passe, qui étaient des propositions que vous aviez formulées à l'occasion de ces élections municipales.

Et enfin, il y a les projets qu'on attendait. Alors pour cela, il faudra encore attendre un peu et c'est pour cette raison qu'évidemment nous allons voter contre ce budget.

**M. CHISS** : Madame LUNDY, c'est sans surprise que nous ne sommes pas en accord sur ce budget puisque, évidemment, nous avons 2 projets qui s'opposaient au moment des élections municipales et c'est le nôtre qui a été retenu par les Beauvaisiens. Donc évidemment sur le fait qu'on soit en désaccord sur ce qui est contenu dans ce budget d'investissement. D'abord quelques contre-vérités, que vous assénées à longueur de temps et qu'il faut arrêter de faire, c'est que la situation financière est mauvaise. Vous nous avez fait le coup à l'Agglomération du Beauvaisis, vous nous faites le coup à la ville de Beauvais. Alors, soit je ne suis pas clair, mais j'ai l'impression que tous mes collègues comprennent ce que je dis, et vous ne comprenez pas. C'est pourtant très clair. On a maintenu un autofinancement qui nous permet de présenter une Programmation Pluriannuelle d'Investissements de près de 180 000 000.00 €. Donc écoutez, si vous me dites que la situation financière n'est pas bonne, je ne comprends pas. Et puis, vous rajoutez, « à la place j'aurais fait ceci, j'aurais fait cela », et vous l'auriez fait comment ? Sans endettement ? Je l'ai dit aussi plusieurs fois lors de mes interventions, on meurt de ne plus pouvoir faire de dettes.

**M. CHISS (suite)** : Donc évidemment que la capacité de la ville de Beauvais à s'endetter, elle est présente puisque nous avons une capacité de désendettement qui est très faible et que nous avons la vocation de porter ce Plan Pluriannuel d'Investissements qui générera naturellement un endettement sain puisqu'il est fait pour investir. Donc nous n'aurons pas de difficultés, la situation financière de la ville de Beauvais est très bonne, je vous remercie, et on continuera à y faire très attention dans les années à venir. Ne vous inquiétez pas.

Après, je ne vais pas rentrer dans l'ensemble des détails des éléments que vous avez notés, mais vous voyez ce que vous voulez voir dans ce budget. Vous ne parlez pas des choses évidemment qui ne vous arrangent pas. Par exemple, les écoles, puisque ce sont souvent sur les écoles que vous venez nous chercher. Mais les écoles, le bio, vous n'en parlez pas, l'augmentation de 125 000 € dans les budgets, l'alimentation dans les écoles. La cantine à demi-tarif que nous avons fait voter l'année dernière, qui est toujours dans ce budget, vous n'en parlez pas. Vous n'en parlez plus comme si ça n'existait plus. D'ailleurs, la situation financière de la Ville reste bonne, malgré le fait que nous ayons perdu près de 500 000 € de recettes par la mise en place de ce demi-tarif cantine. Ça montre la qualité de la gestion. Nous allons mettre en place des petits déjeuners dans les zones R.E.P. pour l'ensemble des enfants, passant de 12 000 à 48 000 petits déjeuners, avec la mobilisation de l'ensemble des ressources humaines de la collectivité. Vous n'en parlez pas. Je pourrais faire la liste à la Prévert, moi aussi, de toutes les choses dont vous ne parlez pas et c'est bien dommage.

Pour finir, comme d'habitude vous mélangez tout. Vous mélangez tout puisque vous nous parlez du projet d'Ecole d'Art, du projet d'auberge de jeunesse. Je vais vous rappeler Madame LUNDY que ce sont des compétences de l'Agglomération du Beauvaisis. Donc nous n'avons pas à traiter de ces sujets, à la fois d'Ecole d'Art ou d'auberge de jeunesse, qui concernent le tourisme, à la ville de Beauvais puisque ces compétences sont maintenant celles de l'Agglomération du Beauvaisis. Bref je trouve que vous restez sur cette posture qui est finalement une posture pessimiste, une posture négative par rapport à notre projet alors que notre projet est positif et il est validé encore une fois par l'ensemble des Beauvaisiens. Et ça me fait penser à une phrase de Walt DISNEY que j'ai vu récemment et qui dit « l'inquiétude est une perte d'imagination ». L'imagination, Madame LUNDY, elle est de notre côté, la volonté elle est de notre côté, le projet il est de notre côté et le choix des Beauvaisiens il est de notre côté, ne l'oubliez pas.

**MME MENOUBE** : Vous nous parlez d'une baisse de subventions aux associations principalement aux crèches de notre Ville. Je me permets d'intervenir justement pour vous montrer qu'il n'y a pas de baisses telles que vous le dites parce que nous avons voté des conventions d'objectifs et de moyens au dernier Conseil Municipal et j'ai l'impression que vous ne les avez pas lues ces conventions-là. Parce que si vous les aviez lues Madame LUNDY, vous n'auriez pas parlé de baisses de subventions allouées aux crèches de la Ville. Il me semble important de rappeler ici le contexte de cette subvention qui est une subvention de fonctionnement. C'est une subvention d'équilibre et le mot équilibre est très, très important à saisir, en lien avec les déclarations effectuées par l'association. La convention établie, que nous avons signée en décembre dernier, précise les objectifs communs suivants, elle permet d'œuvrer en faveur de l'accueil et du respect des jeunes enfants, elle permet de garantir la cohérence et la légitimité de l'acte éducatif de l'enfant au sein de son établissement, mais surtout, elle permet d'optimiser la gestion des structures par la maîtrise des coûts et l'amélioration des taux d'occupation. Donc nous ne pouvons pas dire ici que la question de la nécessité de bonne gestion financière n'est pas inconnue pour les associations des crèches de la Ville.

**MME MENOUBE (suite)** : Je vais juste parler de celle qui a la subvention la plus importante, qui est l'association Pierre Jacoby. Au B.P. 2021, nous avons inscrit 720 000 € et en 2022, nous avons inscrit 629 500 €, soit une différence effective de 90 500 €. Mais vous Madame LUNDY, dès que vous voyez cette différence, tout de suite, hop, ils vont baisser la subvention. La convention qui a été présentée au Conseil Municipal, précise par ailleurs que l'aide sera plafonnée à hauteur de 720 000 €. Donc on garde le même montant qu'en 2021 et il est généralement de coutume d'attendre le vote du budget avant d'informer les crèches des aides qui leur ont été attribuées.

Concernant la subvention il est important de porter à votre connaissance que celle proposée pour 2021, qui porte sur les éléments de l'exercice 2021, tient compte des excédents de l'année précédente. Donc je vais vous donner un état de situation de cette association. Par rapport à l'exercice 2019, et de même par rapport à l'activité de 2020, le compte de résultat de cette association présente un excédent d'exercice de 202 444 €. L'association a en plus perçu des aides complémentaires covid et des produits exceptionnels d'un montant de 197 837 € par la C.P.A.M., par la C.R.A.M., par la C.A.F. La déduction proposée au vote du budget 2022 sera donc de 90 500 €. Elle est donc en lien avec ces recettes perçues et déclarées par l'association. Pour rappel, nous avons maintenu le versement de la subvention au maximum en 2021. Le premier acompte sera versé dans un mois, un mois après le vote de ce soir, ce qui correspond également au versement de la C.A.F. pour ces structures. Nous avons prolongé leur convention d'une année, du fait des modifications de versement de C.E.J. à venir et, à partir de 2023, la C.A.F. versera directement aux associations et non plus à la collectivité. Donc si la Ville baisse sa participation de 90 500 €, on pourra, on peut aussi retenir que les excédents de la crèche sont de 202 444 €. Donc la différence en faveur de la crèche est encore de 111 944 €. Nous parlons quand même ici des finances publiques. Donc après le vote du budget primitif, il nous arrive d'être sollicités par les crèches, constatant un déséquilibre financier ou des fragilités, de recourir au budget supplémentaire pour les accompagner. Et à ce moment, un projet doit nous être présenté qui sera étudié. Nous pratiquons ceci pour toutes les crèches de la Ville. Et dans cette optique, le cadre de la convention de la Ville, les associations doivent transmettre, avant le 1<sup>er</sup> juin, leur compte de résultats certifié afin de solliciter ce budget.

Grâce aux aides conséquentes de l'Etat pour soutenir le secteur, celles-ci ont eu un impact très réduit de la crise sanitaire que nous venons de vivre. Et j'en profite pour remercier le service de la petite enfance, qui ne ménage ni son temps, ni son énergie, pour accompagner toutes nos structures d'accueil et qui, pendant la crise sanitaire, la présence a été primordiale pour permettre de gérer la situation de covid du personnel pour que toutes les crèches restent ouvertes et que les professionnels ne soient pas empêchés d'aller exercer leur activité. Donc, il ne faut pas lire les choses, il faut aller au fond des choses. Il ne faut pas juste voir 720 000, 695 000, et conclure tout de suite qu'il y a une baisse. Non. Ils ont eu un excédent et nous sommes sur le budget d'équilibre, et vous constatez que nous n'avons pas récupéré tout l'excédent.

**M. PIA** : Je voulais simplement faire une intervention un peu technique par rapport à la remarque de Madame LUNDY sur la question de l'amélioration et l'entretien des voiries, et tout particulièrement je crois que vous aviez cité les quartiers en rénovation urbaine. Alors c'est vrai que vous pouvez être effectivement, et je le comprends parce que vous n'avez peut-être pas forcément tous les éléments, et on est là ce soir pour vous l'expliquer, c'est qu'en fait, tout ce qui concerne les travaux qui ont trait aux espaces publics globalement sur ces quartiers en rénovation urbaine vont plutôt intervenir en 2023.

**M. PIA (suite)** : Donc rassurez-vous, l'année prochaine vous verrez un budget beaucoup plus important, qui va être consacré aux espaces publics des quartiers Saint-Lucien et des quartiers Argentine. Pour être très précis, nous avons tout à l'heure exposé le P.P.I., la rénovation des espaces publics consacrée aux quartiers Saint-Lucien et Argentine, c'est 300 000 m<sup>2</sup> et ça va représenter 19 millions d'euros au P.P.I. Sur les deux quartiers, 12 pour Argentine et 7 pour Saint-Lucien.

**MME LUNDY** : Je me permets de réagir à ce premier tour de parole et de réactions. D'abord à vous Monsieur CHISS. Je pense l'avoir dit clairement au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, nous ne sommes pas des dogmatiques de la dette. La difficulté que nous avons c'est au service de quoi sont mis en œuvre derrière les projets qui sont pris ? Et je crois que l'intervention était assez claire, vous avez dit que nous avons des désaccords, oui nous en avons. Notre problème n'est pas seulement que la Ville dégrade sa santé financière, parce qu'on emprunte 15 millions d'euros, que vous le vouliez ou non on emprunte, pour financer des projets. Le problème est plutôt sur les projets derrière qui seront financés à ce niveau. C'est au service de quoi nous mettons cet argent. Et je crois que nous avons été clairs, le plus important pour nous c'est aussi la dette écologique et les besoins du quotidien qui appellent des réponses sur lesquelles nous sommes interpellés. Ce n'est pas une inquiétude. Je sais que vous êtes vous-mêmes très inquiet, Monsieur CHISS, à l'idée que nous parlions d'inquiétude. Alors je veux vous rassurer, nous ne le faisons pas par plaisir, nous le faisons parce que nous sommes interpellés, et c'est aussi ça faire un travail de terrain, c'est aussi faire remonter quand il y a des difficultés et tout ne va pas bien, nous le savons, sinon nous n'aurions pas ces débats démocratiques sur des sujets compliqués et difficiles.

Sur le bio, il est malhonnête de dire que je n'en parle pas. Il me semble être intervenue en commission sur le bio et je suis intervenue, tout comme Madame BEUIL, pour demander à ce que nous soit transmis le ratio entre les produits bio, les produits locaux et les produits qui correspondaient aux deux. Cela fait un peu plus d'un an que nous demandions à avoir ce ratio, je me suis permise de vous relancer. En effet, le jour où nous aurons ces éléments nous les communiquerons avec plaisir, et d'ailleurs nous avons voté en faveur de la délibération sur le bio dans les cantines, ce qui montre bien que sans ambiguïté c'est une politique que nous avons toujours soutenue. Et quand nous soutenons des politiques au niveau de la Ville, quand nous soutenons des projets, nous votons pour, en notre âme et conscience.

Alors, je me permets de réagir à une chose que vous n'avez pas dite également, parce que bien évidemment vous ne réagirez pas dans le détail à tous les sujets évoqués. En revanche, il me semble que sur la halle gourmande nous avons une vraie question qui a été soulevée et qu'il serait intéressant d'avoir votre retour.

Madame MENOUBE, vous dites qu'il faut aller au fond des choses. Alors vous risquez d'être déçue d'apprendre que nous sommes allés au fond du dossier et nous allons au fond des choses. Lors de la commission, nous avons demandé à accéder aux demandes des associations, comme je l'ai dit. L'objectif était de pouvoir, en toute transparence, évaluer si les propositions qui étaient faites dans le cadre du budget répondaient ou non aux demandes qui étaient formulées dans le cadre des associations. Nous n'avons pas eu de réponse favorable à cette demande, c'est un vrai problème parce qu'agir en toute transparence sur les subventions aux associations, c'est absolument essentiel pour la vie démocratique de notre commune. Nous aimerions savoir, à ce titre, si vous avez échangé avant aujourd'hui, Madame MENOUBE, avec les crèches associatives concernées. Savez-vous, d'abord, si une partie de cet argent, parce que nous sommes déjà en février, si une partie de cet argent, dans le cadre de leur équilibre économique, si une partie des recettes qu'ils ont dégagées était consacrée à d'autres choses, notamment à des dépenses d'investissements.

**MME LUNDY (suite)** : Est-ce que vous avez évalué, avec ces crèches associatives, si la proposition qui était faite correspondait à ce qu'ils pouvaient soutenir d'un point de vue économique ? Je vous demande également une autre chose. A-t-on des garanties, qu'alors que nous avons des baisses aujourd'hui de subventions, l'année prochaine, l'année encore après, nous allons avoir un rattrapage possible alors que, nous le voyons, nous utilisons cet argent pour faire de l'équilibre. Ça veut dire que si l'année prochaine les résultats sont moins bons au niveau de la crèche associative, serons-nous en mesure de donner des garanties à l'association, lui montrer que nous sommes capables l'année prochaine ou l'année encore après de remettre 90 000 € pour faire en sorte d'équilibrer ces subventions ? Non mais c'est une vraie question. Quelles sont ces garanties ? Est-ce que vous prenez cet engagement ? Donc je me permets de vous poser ces questions et je vous remercie pour les réponses que vous pourrez apporter.

**MME LE MAIRE** : Madame LUNDY, c'est vrai que vous n'êtes là que depuis 2 ans mais ça fait 15 ans que nous menons une politique de la petite enfance et que nous équilibrons les crèches quand elles en ont besoin ou d'autres associations. Moi je ne comprends pas que vous puissiez vous permettre de demander les dossiers des associations. Ça n'a jamais été fait comme ça. Et de plus, appeler une association pour lui dire « est-ce que vous avez vu que vous avez perdu 90 000 € ? », c'est un déni de démocratie Madame LUNDY. Ce n'est pas quelque chose qui se fait. Admettez que j'ai retiré le dossier du Conseil Municipal ce soir, qu'est-ce que vous auriez dit ? Admettez que nous l'ayons changé, enfin je ne signe moi-même jamais un dossier de subvention avant qu'il ait été voté en Conseil Municipal. En général d'ailleurs, Madame MOULA me les apporte et je le fais à l'issue du vote. Donc c'est une procédure à laquelle il va falloir vous habituer. Nous avons travaillé comme cela depuis 20 ans.

**MME DAGDAD** : Notre groupe, Beauvais Osons l'Avenir Beauvais Avant Tout, groupe minoritaire, nous avons une tout autre philosophie que le groupe de l'opposition. Nous ne sommes pas pour voter contre pour voter contre, juste parce que nous sommes de l'opposition, surtout à l'heure où Beauvais est élue meilleure ville où il fait bon vivre en Picardie. Nous nous abstenons car certaines orientations ne sont pas les orientations que nous aurions prises, notamment en ce qui concerne le budget alloué pour la formation et l'emploi des jeunes. Par ailleurs, à l'heure où la pauvreté augmente et le pouvoir d'achat diminue de manière générale, nous aurions augmenté le budget du C.C.A.S.

**MME MARAIS-BEUIL** : Le budget primitif présenté aujourd'hui, budget qui est le vôtre et pour lequel nous nous abstenons, je ne ferai d'ailleurs pas la liste de notre programme puisque les habitants ont choisi de vous mettre à la tête, de mettre votre majorité, mais je formulerai quelques observations.

Si l'année dernière j'avais salué votre prudence, prudence liée au contexte sanitaire et à ses conséquences, cette année je déplore un petit manque de prudence. En effet, même si nous commençons à voir se dissiper les risques sanitaires, d'autres sont apparus. Le coût de l'énergie et sa répercussion sur les fluides. Ainsi Damien COURVALIN analyste de chez Goldman Sachs, a prévu d'ailleurs une hausse très forte pour 2022 du gaz, de l'électricité et du pétrole, celui-ci devant s'envoler, plus de 100 dollars le baril pour cette année et 150 pour l'année 2023. En parallèle, il existe une forte hausse des matières premières, métaux, papier. Ainsi, par exemple le P.V.C. a augmenté de 44 % en un an, l'acier de 45,7. Ces augmentations auront nécessairement un impact sur le coût de nos investissements.

**MME MARAIS-BEUIL(suite)** : Notre dette, d'environ 51 millions d'euros au C.A. 2020, d'environ 51 millions d'euros en 2021, ce qui sera confirmé au prochain compte administratif, se voit potentiellement augmenter de 15 millions d'euros, ce qui correspond à une augmentation de 29 %.

Alors Monsieur CHISS, même si comme vous me l'avez dit en commission, la hausse des taux n'est pas un problème, on en parle beaucoup, on en parle depuis de nombreuses années mais cela n'arrive jamais. Effectivement, la Banque Centrale Européenne ne manifeste aucune crainte. Mais je vous signalerai que la Réserve Fédérale Américaine prévoit, elle, une augmentation de ses taux pour aboutir à 2,5 % pour 2023. Donc la prudence est de rigueur.

Voyons maintenant quelques lignes budgétaires. Plus 80 000 € pour la part du bio dans les repas. Entre parenthèses, nous ne connaissons toujours pas la part du local dans les repas. Permettez-moi de vous exprimer notre interrogation. Interrogation que mon collègue aurait pu vous présenter mais il nous suit par intermittence, étant actuellement en train de travailler puisque, je vous le rappelle, il est responsable de la restauration scolaire du lycée Jeanne Hachette. Alors, on a fait une petite comparaison, rapide et succincte, mais je vais vous en apporter quelques chiffres. Il sert environ 900 repas par jour, l'U.P.C. 3 000. La part qu'il leur sert de bio est de 20 %. La part du local qu'il sert est de 25 %. Et entre autres, il sert également du bio local, ce qui est très intéressant. L'impact sur le coût global de son service est de zéro. Et même, en 4 ans sa dotation a diminué de 20 000 €. Effectivement, nous nous demandons comment cela se fait et comment ne peut-on pas faire aussi bien. La subvention du C.C.A.S., inchangée par rapport à l'année 2021, pourtant toutes les associations, Abbé Pierre, Secours Catholique, Secours Populaire, nous informent de l'augmentation de la précarité. De nombreux ménages sont confrontés au terrible choix, se chauffer ou manger. Un ménage sur cinq est en situation de précarité énergétique. Quant au panier alimentaire moyen, il semble s'être limité à une hausse de 1,4 % mais la pomme de terre, je vous le rappelle, a augmenté de 5,6 %, les fruits frais de 4,5 %, les pâtes alimentaires de 9,4 %. Alors, un coup de pouce au budget du C.C.A.S. aurait été un signe fort vers ces publics en précarité ou en passent de l'être.

Le budget des associations. Après une baisse l'année dernière de 195 000 €, expliquée par la crise du covid et l'arrêt des manifestations et du fonctionnement de nombreuses associations, nous voyons aujourd'hui encore une diminution de 67 000 €, ce qui fait en deux ans une diminution de 262 000 €. Je m'attendais, Madame le Maire, à pouvoir constater un budget en légère hausse car après deux ans de crise et de confinement, l'urgence est la reprise des activités culturelles, sociales, sportives et de loisirs.

Je ferai un aparté, et parce qu'effectivement cela avait, et je pense, je ne rejoindrai pas en totalité mais en partie la réflexion de Madame LUNDY, si je prends ce qui est écrit dans le rapport en page 12, il est écrit la chose suivante : « impactant les crèches associatives pour une diminution de 100 000 € ». Donc effectivement, cela nous prêtait à confusion. Je n'ai pas relevé, parce que je sais, ayant géré des crèches, Madame le Maire vous le savez bien, je sais qu'on rectifie au budget supplémentaire mais cette phrase, indiquée dans le rapport et dans les commentaires, prêtait à confusion et je tenais à vous le dire. Nous n'avons pas accès au budget, nous n'avons pas accès au bilan des associations, nous vous faisons confiance, mais c'est vrai que cette phrase prête à confusion.

Alors vous le voyez Madame le Maire, nous avons de nombreuses interrogations face à ce budget, nous resterons vigilants et nous suivrons son application.

**MME LE MAIRE** : Je voudrais vous donner quelques éléments sur l'alimentation dans les cantines. D'abord, je voudrais vous informer qu'un marché d'achat de fruits et de légumes frais bio a été validé le 22 décembre 2020 avec la société RibéPrim, les achats sont donc encadrés.

**MME LE MAIRE (suite) :** Et les achats des produits bio représentaient 13 % des achats de denrées nécessaires à la production de repas en 2021. En 2022, avec l'achat de pain bio sur la restauration scolaire, l'U.P.C. sera à 21 % de denrées bio destinées à la consommation. Le budget est passé de 167 000 € en 2021 à 250 000 en 2022, comme l'a dit d'ailleurs Lionel CHISS. Nous ne sommes pas aujourd'hui en capacité d'avoir de la viande bio mais nous avons de la viande, sauf le porc et les volailles qui sont en circuit court, et sont tous originaires France. Le pain est en circuit court avec une entreprise locale, dans le sens où il n'y a qu'un seul intermédiaire identifié. Il n'y a pas encore de marché d'approvisionnement local en fruits et légumes. Toutefois, la C.A.B., et là je passe sur l'autre collectivité, a initié une démarche globale avec les communes du territoire pour porter l'étude d'une légumerie locale qui serait mutualisée aux 53 communes, enfin 52 rurales plus la ville de Beauvais. La production locale par l'U.P.C. est une production d'une partie des légumes réalisée dans une structure de 200 kilomètres autour de Paris, pommes de terre, carottes, oignons, champignons. La notion de local est relative mais la filière est en cours de constitution. Et je vous rappellerai aussi que nous avons à ce jour initié deux fermes urbaines, qui d'ailleurs sont sur le marché quand elles ont des produits et qui commencent à mettre en place des circuits courts, précis du Beauvaisis.

Voilà les informations que je voulais vous donner ce soir.

**M. CHISS :** Par rapport à votre dernière intervention, je retiens finalement que vous modérez votre propos sur la situation financière de la Ville et que finalement elle n'est pas si mauvaise que ça mais que nous sommes en désaccord sur la construction du budget et sur le projet, et ça, ça n'est pas une surprise, je ne vais pas épiloguer plus que ça.

Madame BEUIL, alors le manque de prudence c'est peut-être un peu exagéré, vous me connaissez, je suis quand même d'un caractère plutôt prudent. C'est un budget volontaire, c'est un budget qui quand même prévoit une hausse des dépenses qui est supérieure à la hausse de ces recettes, nous aurions pu ménager ou modérer cette augmentation de dépenses budgétairement. Nous l'avons affichée en expliquant bien d'ailleurs qu'elle était due en grande partie à l'inflation. Sur les investissements, vous avez raison, c'est un point d'attention important et que nous avons et que j'ai moi en particulier sur le dérapage du coût des travaux engagés du fait de l'inflation qu'on constate sur un certain nombre de filières. Donc nous y serons attentifs. Un petit désaccord, et pourtant je reconnais tout à fait vos compétences financières Madame BEUIL, sur l'endettement. Sur les 15 millions d'euros vous avez raison mais vous oubliez simplement de déduire le désendettement, nous nous désendettions de 8 millions d'euros par an. Donc certes, même si nous prévoyons de contracter 15 millions d'euros d'emprunts au maximum, je le redis, c'est un budget et c'est un emprunt maximum ; n'oublions pas qu'au compte administratif nous reprendrons le résultat de 2021 qui nous permettra certainement de diminuer notre besoin d'endettement. Il ne sera pas de 15 millions d'euros en réalité mais, même s'il l'était, nous nous désendettions à peu près de 8 millions d'euros par an donc en fait le réendettement ne serait que maximum de 7 millions d'euros. Et donc je pense que votre calcul est en termes de désendettement, un tout petit peu erroné.

La hausse des taux, vous avez raison. Vous avez raison, j'ai entendu moi aussi ce que prévoyait la F.E.D. Cela dit, la F.E.D. n'a pas envie non plus de casser la croissance, c'est plutôt ce que j'ai en entendu, et donc si hausse des taux il y a, elle devrait être extrêmement modérée. Je parle sous le contrôle du vice-président de l'économie qui valide par des hochements de tête ce que je dis. Mais on n'est pas à l'abri non plus, de toute façon nous adapterons à la fois notre politique d'endettement et le cas échéant nos investissements, à la réalité de ce que nous vivrons.

**M. CHISS (suite) :** Nous ne savions pas, il y a deux ans, que nous vivrions une crise sanitaire. Nous ne connaissions pas les conséquences qu'elle aurait, tant sur l'inflation que sur les taux d'intérêts que sur tout autres sujets. Nous ajusterons le cas échéant le budget de ce point de vue-là.

Sur le C.C.A.S. je vous rappelle simplement que le C.C.A.S. est une structure autonome avec un conseil d'administration qui établit son budget et le C.C.A.S. ne nous a pas fait de demande supplémentaire considérant, alors malheureusement Isabelle SOULA est absente ce soir pour des raisons personnelles mais considérant que le budget tel qu'il est, la subvention que nous versons au C.C.A.S. était conforme aux besoins exprimés et aux attentes de la population. Donc moi, je n'ai pas d'autres commentaires à faire là-dessus.

Et enfin, dernier mot sur la petite phrase sur les crèches. Je voudrais quand même souligner l'effort de transparence que nous faisons en l'écrivant, nous aurions pu ne pas l'écrire aussi, nous l'avons écrit très clairement, nous n'avons rien à cacher, c'est écrit clairement et il n'y a pas de problème. Et comme Jacqueline MENOUBE vous l'a expliqué, c'est tout à fait assis, ce sont des faits concrets, et sur une analyse précise qui n'a rien à voir avec une éventuelle polémique avec des associations comme Madame LUNDY le sous-entendrait.

**MME FOURCIN :** Alors, moi je suis très contente, Madame LUNDY, que vous ayez classé le projet de restructuration du Quadrilatère dans les projets pertinents. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord. Vous avez beaucoup parlé des moins. Moi je voudrais vous parler d'un plus. Le budget culture, le B.P. 2022 à la culture c'est plus 4,65 % par rapport au B.P. 2021. Je trouve que dans le contexte qu'on connaît aujourd'hui, qui est encore très compliqué pour les finances locales, je trouve que c'est un bel effort à saluer. Donc je voulais le souligner. Vous avez parlé aussi beaucoup des baisses de subventions. Je voudrais vous dire, et partager avec vous ma joie d'avoir eu une oreille attentive au moment des conférences budgétaires quand j'ai plaidé pour une reconduction des subventions 2021. Alors vous allez me dire oui, elles avaient été baissées en 2021, pour certaines associations c'est une réalité. Pour 2022, on nous a demandé à tous de bien analyser les situations, de faire des efforts où on pouvait les faire, parce qu'encore une fois les contraintes budgétaires restent fortes. Et donc moi j'ai été entendue et les subventions aux associations culturelles ont été reconduites. Le but étant évidemment d'éviter de les fragiliser davantage par rapport à ce qu'elles ont pu traverser depuis deux ans. Donc, des choses positives.

**M. VIBERT :** J'ai entendu parler des baisses sur le budget de fonctionnement de nos équipements sportifs, stades et gymnases. Je voudrais juste préciser qu'elles sont dues en partie notamment par le fait qu'on avait mené en 2021 une étude sur le plan d'eau du Canada que nous ne mènerons pas en 2022, et également une meilleure répartition des plannings de nos gardiens, qui permet de ne pas faire appel à une entreprise extérieure. On va fermer la piscine Bellier, ce qui entraînera forcément des frais en moins sur le fonctionnement de cette piscine, c'est donc tout à fait normal que l'on constate ces baisses au niveau de ces budgets ce qui n'empêche en rien le bon fonctionnement de nos équipements sportifs. Je dirais même que c'est même une bonne gestion de nos équipements sportifs.

Ensuite, concernant la piscine Bellier, qui est rénovée, restructurée, on va quasiment doubler la surface d'eau actuelle, on va quasiment retrouver la surface d'eau que nous avions avant l'arrêt de la piscine Dassault mais en plus avec une meilleure répartition sur notre territoire. On va avoir finalement un petit aquaspace mais cette fois-ci au sud de Beauvais. Donc toute la population pourra profiter d'un meilleur service sur la Ville.

Ensuite concernant les gymnases, on aimerait bien pouvoir faire un gymnase par an mais là on est sur des restructurations très lourdes.

**M. VIBERT(suite)** : On va avoir dans les mois à venir, une restructuration des deux gymnases sur Argentine, Moulin et Morvan. A Morvan vous allez assister à une destruction du gymnase mais on ne sera pas du tout sur les mêmes surfaces et les équipements sur ce gymnase ne seront pas du tout les mêmes. Je réprécise également qu'il y a eu un effet sur le gymnase de l'Elispace en début du mandat. Sur ce sujet, j'ai entendu parler de Louchard et de Briard. Bien entendu, on aimerait pouvoir travailler dessus tout de suite, mais il y a un plan de charge de nos salariés, de nos agents, qui ne permet tout simplement pas, et même si on avait le budget, de travailler sur tous les projets en même temps. Et puis justement, je pense que c'est essentiel et c'est en lien avec l'attribution des subventions aux associations, le principal finalement c'est qu'on soit en phase et à l'écoute de nos associations. Il est clair que le gymnase Louchard a besoin d'être rénové, nous échangeons régulièrement avec l'association qui occupe ce gymnase, on devait reporter ce qui était prévu, les travaux devront être menés après les restructurations des gymnases Morvan et Moulin. L'association, et à partir du moment où il y a un dialogue, le comprend tout à fait. Les plus essentiels sont les travaux de sécurisation, ils ont été menés ces dernières années sur l'ensemble des gymnases suite à l'audit qui avait été mené. On est à l'écoute de nos associations pour entendre leurs besoins et y répondre, notamment quand il y a des besoins urgents sur l'ensemble de nos structures. Concernant les subventions, on ne peut pas noter de baisses réelles sur le budget subvention sport. On est dans le dialogue en réalité, on est à l'écoute de leurs besoins, ça veut dire aussi des positionnements et des écoutes de chacun. Vous avez parlé de baisse, je voudrais rajouter une chose parce que j'en suis très fier, par exemple on augmente une ligne budgétaire qui concerne le sport à l'école qui permet aux associations d'être indemnisées de leurs prestations dans nos écoles, c'est un dispositif que nous avons mis en place depuis trois ans. J'en suis fier et j'aimerais que les élus notamment d'opposition puissent également parler des éléments très positifs.

**M. PIA** : En tout cas, moi je peux vous dire qu'on a un adjoint aux sports qui veille au grain !! Je voulais rebondir par rapport à cette question des associations, et Philippe a employé le bon terme mais Lionel également tout à l'heure. C'est vrai qu'on est bien dans un esprit de dialogue de gestion et ce qu'il faut bien que vous compreniez Madame LUNDY c'est qu'entre la demande qui peut être exprimée par l'association et effectivement le montant de la subvention qu'on lui accorde, entre les deux il y a cette question de dialogue, voyez-vous. Parce qu'il faut effectivement prendre en compte nos contraintes budgétaires, les contraintes aussi des associations, et puis c'est le rôle des adjoints concernés dans chacune de ces délégations de s'inscrire dans ce rôle.

Concernant le C.C.A.S., Lionel CHISS vous a déjà répondu, moi je compléterai, c'est vrai qu'Isabelle SOULA est absente ce soir, ayant perdu son papa, mais c'est vrai que Madame BEUIL était intervenue en ce sens, on était en moyenne sur les cinq dernières années à peu près autour de 2,8 millions, là on est à 3,1 millions. Donc on est un peu plus élevés quand même que ce qu'on a pu observer les années précédentes. Et puis je rappelle, mais c'est dans le rapport, que nous n'avons pas le repas des personnes âgées qui nous fait faire une économie, même si par ailleurs on a quand même comblé sur les cadeaux offerts aux personnes âgées. On a tout à fait les marges de manœuvres nécessaires pour pouvoir aider des personnes qui sont en difficultés, ça s'inscrit aussi dans un dialogue de gestion avec le C.C.A.S.

Concernant l'endettement, je voudrais simplement vous donner quelques chiffres. Quand on compare Beauvais aux villes à peu près d'égale importance, et vous l'avez d'ailleurs dans vos rapports budgétaires, on est sur une base à Beauvais de 885 € par habitant d'endettement alors que dans les moyennes villes d'égale importance, on est à 1 367 € par habitant.

**M. PIA (suite)** : Donc qu'il y ait peut-être une augmentation des frais financiers, comme ça avait été évoqué, on a quand même des marges. On n'est pas dans une situation où Beauvais est une ville endettée, bien au contraire, et je rejoins effectivement ce que disait tout à l'heure Lionel, on est dans une situation financière qui est saine et on peut s'en satisfaire. Donc on peut avoir des projets d'investissements qui sont effectivement importants pour l'avenir de notre Ville.

**MME MARAIS-BEUIL** : Je ne vais pas revenir puisque c'était juste je vous demandais une prudence au vu de ce qui peut nous arriver. Je voulais juste vous signaler également que je redonne le pouvoir, puisque Monsieur MAGNIER vient de se connecter et donc je n'ai plus son pouvoir.

Monsieur CHISS, j'ai bien entendu. Effectivement je vous ai dit que nous avons dans la possibilité de faire 15 millions, je n'ai pas dit que nous allons les faire. C'est dans la perspective. Comme je le dis, c'est un budget estimatif, ce n'est pas un budget consolidé, nous le verrons, et il faut toujours la prudence. D'autant plus que, comme je vous l'ai dit, même si la crise covid n'est plus là, d'autres crises nous arrivent, l'inflation, les matières premières, le coût du transport, c'est quelque chose à prendre en considération. Je le dis parce que dans les appels d'offres que je vois à la Région, beaucoup ou ne trouvent pas de candidats ou s'envolent sur les prix et c'est pourquoi il faut être prudent.

**M. AURY** : C'est en réaction à votre réponse à Roxane LUNDY, je suis un petit peu surpris. Nous avons demandé à ce que nous soit communiqué les demandes de subventions des associations et vous semblez surprise de cette demande. Je vous rappelle que le Code des Collectivités, la loi prévoit que tout élu a droit à l'accès à tout document ayant concouru à l'élaboration d'une délibération ou d'une décision. Il n'y a pas de restrictions à cela, c'est de droit, ça n'est pas laisser au bon vouloir du Maire. Donc nous renouvelons cette demande. Vous avez reçu des demandes de subventions des associations, nous souhaitons donc avoir communication de leur demande.

Deuxième chose Madame le Maire, nous avons bien sûr une liberté absolument totale de discuter avec n'importe quelle citoyenne ou citoyen dans cette Ville, n'importe quelle association avant, après un Conseil Municipal, éventuellement même par les moyens de communications modernes, WhatsApp ou ce qu'on veut, comme vous le faites d'ailleurs vous tous largement durant les séances du Conseil Municipal. Et j'étais un petit peu surpris que vous sembliez vous élever contre le fait qu'on discute avec des forces vives de cette Ville. Nous allons continuer bien sûr à le faire.

Et le troisième point sur cette question des subventions aux associations, c'est que légitimement, quand on regarde un budget, évidemment on compare, d'une année sur l'autre ou sur plusieurs années, et quand on voit qu'il y a des diminutions d'un budget primitif à un autre budget primitif, on s'inquiète, on se pose des questions. D'ailleurs, nous l'avons fait largement lors de la commission qui était quand même, vous le reconnaissez, extrêmement tardive. On n'a jamais vu ça. On nous a dit, Roxane LUNDY vous êtes nouvelle dans ce Conseil Municipal, ça ne fait que 2 ans, j'ai un petit peu plus effectivement d'ancienneté, comme d'autres ici. Avoir une commission préparatoire au budget seulement trois jours avant le vote du budget, il était même de tradition de dire que les documents budgétaires on s'efforçait de les envoyer avant même les cinq jours francs prévus pour les délibérations au Conseil Municipal. Il serait vraiment souhaitable qu'on n'ait pas à renouveler cette restriction très importante de temps entre la commission et la séance de ce soir. D'autant que, si on reprend le compte rendu qui ne manquera pas d'arriver de cette commission, il y a eu une série de questions que nous avons posées, pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse durant la commission.

**M. AURY (suite)** : Nous renouvelons cette demande. Elle est de droit, elle ne souffre pas de restrictions. Et pour vous confirmer qu'effectivement, quand nous voyons des baisses, nous sommes inquiets, nous posons en tout cas des questions et nous voulons comprendre les choses et surtout comprendre ce qu'en pensent les intéressés eux-mêmes.

**MME LE MAIRE** : Très bien, je prends acte Monsieur AURY.

**M. NARZIS** : Oui, moi je veux revenir sur le Plan Pluriannuel parce que Madame LUNDY, tout à l'heure, vous a posé un certain nombre de questions et en fait on n'a pas eu de réponse. Et on souhaite une réponse. Tout d'abord sur la halle, on en est où ? Parce qu'on a payé une étude à 40 000 €, je vous rappelle que c'était avant les élections municipales quand même. Donc on en est où aujourd'hui de ce projet qui, d'ailleurs était inscrit en priorité dans votre programme municipal ? Donc ça c'est la première chose.

La deuxième chose, je me dirige en fait vers Monsieur VIBERT. Là aussi, le gymnase Louchard c'était une priorité que vous aviez avancée, notamment aux habitants de Voisinlieu pendant les élections municipales. Concrètement, vous laissez entendre, si je vous ai bien écouté, que manifestement Louchard ne pourrait pas se faire, dans son projet de rénovation ou d'extension, au cours de ce mandat. Si je ne vous ai pas déformé vos propos.

La troisième chose, alors là je suis étonné, c'est Monsieur CHISS qui en a parlé tout à l'heure, le projet sur la prison. Depuis quand c'est un projet Agglo ? On vous a clairement, dans l'argumentation qui était donné par Madame LUNDY, on vous a posé la question de ce projet prison. Tout simplement, il en est où ? Et Monsieur CHISS a dit, ah non mais dedans effectivement, il y avait une compétence, enfin en tout cas un établissement qui est d'une compétence de l'Agglo. Donc on vous reformule la demande. Où en est-on sur ce projet ? Si on pouvait nous répondre sur les trois projets, ça serait intéressant. Merci.

**MME LE MAIRE** : Sur la prison, nous sommes en négociation avec l'Etat sur le prix d'achat de la prison. Nous avons déjà fait baisser beaucoup sur la première évaluation, nous argumentons sur le fait de démolition et de remise en état du terrain, pour pouvoir imaginer ce que nous allons y faire, même si l'étude nous a rendu un projet qui nous convient et qui nous permet de défendre l'achat de cette prison.

**M. LOCQUET** : C'est assez clair puisque Madame le Maire, vous le savez, nous étions ensemble avec quelques élus de la majorité en réunion lundi après-midi pendant quatre heures sur des rendus de cette étude, dont parlait Monsieur NARZIS. Pour être tout à fait transparent, je pense que nous aurons le privilège de pouvoir voir avant l'été des esquisses. Qu'est-ce qui est en train de se passer ? Après ces études de faisabilité qui nous ont confirmé le fait que nous pouvions imaginer un lieu dédié à la gastronomie sur le centre-ville, sur le cœur de ville même de Beauvais, aujourd'hui les services sont en train d'étudier la possibilité technique, c'est-à-dire par rapport au voisinage, au sol, aux implantations, de manière à pouvoir présenter quelque chose qui soit totalement faisable et pas simplement une volonté dessinée mais bien une volonté concrète. Donc il y aura des assises cœur de ville, Madame le Maire nous l'a confirmé cette semaine, à la fin du printemps, début de l'été, où sera dévoilé cet espace et bien d'autres choses. Puisqu'en fait, nous travaillons effectivement, vous le savez les uns et les autres, depuis quelque temps maintenant sur cette étude de cœur de ville qui est très complète. C'est un master plan de plusieurs centaines et centaines de pages que nous sommes en train de digérer, de manière à pouvoir le synthétiser et le présenter aux Beauvaisiens à la période que je vous ai indiquée.

**M. VIBERT** : Oui, donc là en fait les deux gymnases Moulin et Morvan fermant, on est obligés de faire l'un après l'autre, puisque je rappelle que quand on ferme un gymnase, on a des associations à l'intérieur et donc ça nous amène jusqu'en 2025. On ne peut pas fermer un autre gymnase si on en ferme déjà un. On aura même une jonction qui peut amener quelques difficultés mais on trouve des solutions. Par rapport à la fermeture de nos gymnases, c'est comme la fermeture de la piscine Bellier. Ça nous amène à une temporalité jusqu'à à peu près 2025. On a assigné des crédits pour l'ensemble du gymnase et donc par exemple là concernant Louchard, la Présidente signalait qu'on devait travailler sur des encrages, donc il y aura des travaux qui pourront être menés sur Louchard., on est sur de la concertation, dans le P.P.I. on a des lignes pour la rénovation de l'ensemble de nos gymnases y compris Louchard. Mais sans concertation avec l'association, on ne fermera pas le gymnase Louchard sachant qu'on va fermer Jean Moulin et puis Morvan.

**M. NARZIS** : Merci Monsieur LOCQUET de toutes ces informations. Est-ce que vous en savez plus sur le projet qui avait été mené en parallèle par la F.I.B. ? Parce que la F.I.B. travaillait aussi sur un projet de halle. En fait, il y avait d'un côté le projet Ville et de l'autre côté le projet F.I.B. Est-ce que c'est totalement abandonné ou est-ce que vous vous êtes concertés avec eux ?

**M. LOCQUET** : Je travaille de concert avec les équipes de la F.I.B. depuis six mois maintenant, de manière à pouvoir trouver une solution commune qui lie les différents projets qui avaient été avancés par notre collectivité.

**M. AURY** : C'était sur un des points qui fait l'objet d'investissement programmé dans le P.P.I. et qu'a soulevé Roxane LUNDY dans son intervention. Je veux parler du programme de vidéo, de développement de la vidéosurveillance. Je voudrais savoir quelle évaluation on a sur l'efficacité de ce dispositif où on met de l'argent, de plus en plus d'argent, et là on parle des 302 000 € d'investissements mais on sait aussi qu'il y a un coût important ensuite en entretien, en personnels, à mettre sur le dispositif. Et elle l'a évoqué brièvement dans son intervention, Roxane LUNDY soulignait que le sujet rebondit d'autant plus que la gendarmerie nationale a fait faire l'an passé, le rapport a été rendu à la fin du mois de décembre, une étude importante sur le sujet avec Guillaume GORMAND, qui est un chercheur qui travaille sur ces questions-là, et qui montre globalement la relative inefficacité de ces dispositifs et le fait que finalement ça concourrait pour très, très peu en matière et de prévention de la délinquance et d'élucidation des affaires. D'ailleurs, ça fait écho à ce que disait quelques années plus tôt, ça devait être il y a deux ans, un ancien commandant du groupement de gendarmerie de l'Oise, le colonel BREMAND, qui était passé dans une émission sur France 5, Fliquez-vous les uns les autres, et qui disait en fait, j'extrait quelques phrases de son intervention : « c'est de la poudre de perlimpinpin. On met des caméras pour rassurer les gens, derrière ils ne se passe pas grand chose et ce n'est pas forcément efficace ». Souvent les uns et les autres vous dites qu'il faut regarder l'utilisation de l'argent public, et c'est bien légitime, nous aimerions donc que l'on puisse évaluer l'efficacité de ce dispositif sur lequel on engage de l'argent, il serait plus utile de mettre cet argent sur d'autres moyens qui permettent d'assurer la tranquillité publique.

**MME PLOMION** : Là encore, l'extension des caméras c'est un projet qui faisait partie du programme de l'équipe municipale. Nous avons été élus sur ce programme et nous ne faisons que répondre à la demande. Je l'ai déjà indiqué à de multiples reprises.

**MME PLOMION (suite)** : Il n'y a pas une semaine où je ne reçois pas une demande d'installation d'une caméra. Je dirais même que le projet qui est proposé là ne répondra pas à l'ensemble des demandes. En tant que professionnelle, j'aurais même tendance à dire que l'efficacité en termes de sécurité n'est plus à prouver. Il y a encore quelques jours, j'ai pu constater moi-même qu'on avait évité une rixe entre jeunes, une énorme rixe grâce au fait que les personnes qui se trouvent derrière les caméras qui ont pu constater que des jeunes allaient se rassembler. Mais ce n'est pas seulement qu'en termes d'éviter des risques, on a vu également que ça pouvait élucider des affaires ; que lorsqu'on a eu les émeutes urbaines en mars dernier, permettent aussi de prévenir les officiers de police judiciaire, les agents de la police municipale où se trouvaient les jeunes pour qu'ils ne soient pas non plus mis trop en danger. Je pourrais vous citer de multiples cas qui permettent bien évidemment, et de manière certaine, de prouver qu'elles sont nécessaires à la sécurité des Beauvaisiens. La vidéo surveillance est le complément, simplement la vidéosurveillance est le complément de la présence humaine sur le terrain en termes de sécurité. Et heureusement pour moi, les caméras servent à autre chose en tout cas que de nourrir le débat politique.

Et enfin, vous nous indiquez toujours que selon certaines études, elles n'ont pas de sens, elles ne servent à rien, mais ça c'est en réalité la position de certains sociologues, un sociologue que vous avez reçu d'ailleurs à Beauvais, moi ce que je vous donne comme réponse, c'est une réponse de terrain. C'est une réponse pratico-pratique. Maintenant, vous voyez bien que la vidéosurveillance se développe aussi dans le milieu privé, c'est bien qu'elle a un sens, c'est bien qu'elle est nécessaire.

**M. AURY** : Vous indiquez qu'en fait ce colonel de gendarmerie est une bille et raconte n'importe quoi, vous faites part de vos ressentis de terrain, on a tous des ressentis de terrain. Nous vivons dans cette ville, nous avons tous des ressentis de terrain. Je ne suis pas hors sol. Donc, les ressentis c'est une chose. Une étude sérieuse comme celle qui a été commandée par la gendarmerie nationale, ce ne sont pas des rigolos, et la personne à qui ils l'ont demandé ce n'est pas le chercheur que nous avons fait venir, c'est encore quelqu'un d'autre. Nous ce qu'on vous demande, c'est de pouvoir évaluer le dispositif, c'est normal. Et quand vous me dites « puisque les gens réclament toujours plus, c'est que c'est efficace ». On pourrait se demander si finalement le dispositif est efficace puisqu'il en faut toujours plus, si on pousse votre logique, il va en falloir des dizaines de milliers, et je vais prendre une comparaison sur un tout autre plan. Pendant tout un temps, par exemple quand dans des rues les voitures circulaient très vite, et il y en a encore, une des réponses qui venait spontanément dans la tête des gens c'était « il faut qu'on mette des dos d'âne », enfin on les appelle comme on veut. On sait bien que ça n'est pas nécessairement la réponse qui est la plus efficace. Elle a aussi des tas de travers, des tas de défauts. Donc, je pense qu'une chose est l'aspiration des gens à avoir des solutions pour pouvoir vivre tranquillement comme c'est normal, en sécurité dans la Ville, et le fait que la réponse qui soit donnée soit la plus appropriée. Nous, nous continuons de dire que ce qui est déterminant, c'est la présence humaine, celle d'une police nationale de proximité. Vous dites de temps en temps ça arrive à élucider des affaires, par exemple dans l'étude, ils disent en gros, il y a 1 % d'affaires élucidées qui l'ont été par la contribution. Effectivement, de temps en temps ça arrive. Mais on y met quand même beaucoup d'argent et là on ne parle que de l'investissement. Pour que ça marche, et comme vous l'avez dit, il faut avoir des personnes derrière les caméras. Or, il en faut beaucoup si on veut que ce soit efficace. Et toutes ces personnes qui sont derrière les écrans, ce sont autant de personnes qui ne sont pas sur le terrain auprès des gens, pour reprendre votre expression. Et on n'a encore rien fait d'aussi efficace que la présence humaine sur le terrain, pour reprendre votre propos. On souhaiterait, on propose, car vous l'avez fait il y a quelques semaines sur la question de la laïcité, une rencontre avec différents chercheurs, différents acteurs de terrain sur cette

**M. AURY (suite)** : On souhaiterait, car vous l'avez fait il y a quelques semaines sur la question de la laïcité, une rencontre avec différents chercheurs, différents acteurs de terrain sur cette question ? Nous sommes pour que l'argent que l'on met dans un investissement public soit le plus efficace possible. Nous reposons quand même cette question.

**MME LE MAIRE** : Monsieur AURY, depuis le temps que nous nous connaissons, nous sommes diamétralement opposés sur les techniques de sécurité, que ce soit la vidéo, l'embauche de policiers, quand vous étiez au Conseil Municipal vous avez toujours voté contre et ensuite, maintenant la vidéoprotection. Donc ce sont des sujets sur lesquels nous ne serons jamais d'accord. Et pour avoir côtoyé plusieurs D.D.S.P. depuis que je suis élue ici, plusieurs colonels de gendarmerie qui m'ont expliqué l'intérêt de ces outils, parce que je considère que ce sont des outils, que nous avons fait progresser grâce aux dossiers qui nous ont été présentés par des spécialistes, croyez bien que ce n'est pas Caroline CAYEUX qui a décidé de mettre les caméras à tel ou tel endroit. Mais il se trouve que quand il y a des caméras dans ces rues-là, la sécurité s'améliore. Et puis je vous rappelle ce que j'avais déjà dit dans le premier mandat, que les magasins avaient l'intention de fermer sur la place Jeanne Hachette, les galeries Lafayette en particulier, parce qu'ils en avaient marre que leurs caissières soient agressées quand elles sortaient du magasin, voire même pendant les heures de travail. Donc oui, c'est un choix politique, c'est le nôtre, c'est celui de l'équipe Beauvais Pour Tous, ce n'est pas le vôtre. On ne va pas passer la nuit pour discuter sur l'intérêt ou pas. Ce que je peux vous dire c'est que depuis 20 ans, j'ai vu un nombre d'affaires élucidées majeures grâce à ces dispositifs. On s'est engagés à en mettre 100 de plus et que nous le ferons. Voilà ce que je peux vous dire ce soir. Et quand il y a des événements de délinquance, la D.D.S.P. ou le colonel de gendarmerie nous demande des transferts des enregistrements faits par les caméras pour qu'ils puissent les élucider. Sinon quand il ne se passe rien, au bout de trois ou quatre jours si je ne me trompe pas, les photos sont détruites. Donc on ne va pas argumenter éternellement, c'est notre décision, c'est notre politique de sécurité et de prévention, parce que je vous parle aussi de la deuxième jambe, la prévention sur laquelle nous travaillons avec l'I.F.E.P., avec d'autres associations. Je ne vais pas vous refaire un discours total sur notre politique de sécurité et de prévention mais c'est notre choix. Donc vous pouvez argumenter si vous voulez pour être contre, c'est le choix de l'équipe municipale.

**M. PIA** : Je voulais simplement préciser, Monsieur AURY, concernant le colonel BREMAND que nous avons tous bien connu et avec qui on a pu discuter. Je pense que vous n'êtes pas allé jusqu'au bout du raisonnement. Il manque un maillon dans votre argumentation. C'est qu'en fait, à partir du moment où nous sommes en zone gendarmerie, et c'est vrai qu'en zone gendarmerie, jusqu'à lors, et jusqu'à ce que le Conseil Départemental décide d'implanter des centres de supervision, c'est pour cette raison que le colonel BREMAND a pu peut-être réagir de cette manière quand vous l'avez rencontré, mais c'était aussi à une époque où il y avait un manque par rapport à cette absence de centre de supervision. Et là aujourd'hui, on voit bien qu'on sollicite très fortement le Conseil Départemental pour engager de la vidéoprotection qui permet de sécuriser nos villes et nos villages. Monsieur AURY, vous êtes dans une position qui est dogmatique, nous, de manière pragmatique, on met de la vidéoprotection nécessaire quand on a pu être convaincus qu'en effet ça pouvait rétablir la sécurité, et nous l'avons constaté maintes fois sur notre Ville.

**MME MARAIS-BEUIL** : Alors je m'attendais terriblement à cette observation, puisque nous l'avons déjà eue à la Région. Donc je suis allée regarder s'il existait d'autres études. Bien évidemment puisqu'on fait référence à une étude.

Alors dans le Finistère, ils sont allés étudier plusieurs villes par rapport aux chiffres du Finistère et je vais vous donner lecture du rendu de quelques-unes de ces études. Alors dans la ville de Milizac-Guipronvel où il y a 60 caméras, même si un nombre d'actes était réduit, la variation est à relativiser et il y a bien eu un impact positif. Quant à l'atteinte aux biens, les deux années qui ont suivi l'installation des caméras montrent une baisse importante des atteintes aux biens, qui sont descendues de 46 %, soit deux fois plus que la moyenne départementale dans cette commune. Les caméras de surveillance ont donc bien eu un effet positif. Je viens d'envoyer à Madame PLOMION un tableau des caméras. Donc vous voyez, on nous demandait s'il y avait eu d'autres études, il y en a eu d'autres qui montrent l'inverse.

**M. CASTANIE** : Je viendrai en complément de ce que vient de dire exactement ma collègue Sandra PLOMION. Juste vous oubliez un volet, vous ne serez pas étonnés. Moi je suis pour protéger ceux qui nous protègent. Eh oui, les caméras de vidéoprotection protègent nos agents de police et également les pompiers qui sont en intervention, sans ces caméras, je peux vous assurer que leur protection serait loin d'être assurée.

**MME LUNDY** : On ne va pas refaire ici les débats du Conseil Régional mais qu'à la Région, le Rassemblement National soutienne l'installation de la vidéosurveillance ça n'est pas très étonnant. En revanche, j'espère que nous ne sommes pas dans cette enceinte diamétralement opposés sur les objectifs de tranquillité dans notre Ville. Madame la Maire, il n'y a aucun dogmatisme, au contraire nous sommes des pragmatiques. Nous regardons ce que disent les études, nous regardons tout simplement ce qui se dit sur un dispositif qui a vocation à être un outil parmi d'autres. Aujourd'hui ça n'est qu'un outil, pour faire en sorte de mettre en place une politique de tranquillité publique efficace. Aujourd'hui, rien ne remplace la présence humaine. Tout ce que nous disons, c'est que nous pourrions avoir un vrai travail de réflexion, comme le propose Monsieur AURY, comme nous l'avons eu sur d'autres sujets, et c'était très heureux de pouvoir l'avoir sur la laïcité, mais d'avoir un vrai travail de réflexion sur les points positifs, les points négatifs. Alors, nous sommes opposés à la vidéosurveillance parce que tout nous montre qu'en effet, aujourd'hui, les chiffres sont assez peu convaincants et que nous pensons que dépenser 300 000 € encore cette année après avoir dépensé plus de 150 000 € l'année précédente, ça représente des dépenses en termes d'investissements qui sont conséquentes. Quand on dit faire très attention aux dépenses publiques, surveiller l'argent public. Par exemple quand elle va à nos associations, par exemple quand elle va à nos écoles. Il est important que nous puissions le faire dans tous les domaines de la Ville. Et donc aussi nous intéresser à l'efficacité réelle de l'argent que nous mettons en matière de politique de tranquillité. Et nous sommes les premiers à défendre aujourd'hui le fait que nous puissions améliorer nos dispositifs. Je crois que nous pouvons travailler main dans la main dans ces sujets. Quand Monsieur AURY fait une proposition comme celle-ci, sortez du dogmatisme. Ne pensez pas forcément que parce que vous avez parfois une remontée qui est de l'ordre du ressenti, qui n'est pas forcément de l'ordre du fait, eh bien ça ne vaut pas le coup d'explorer d'autres options. Donc explorons ensemble d'autres options, regardons les choses et avec pragmatisme, intéressons-nous à un débat contradictoire qui permette d'avancer sur un dossier. Je crois que ces débats démocratiques ne sont jamais vains.

**MME PLOMION** : Oui, Madame LUNDY pour vous prouver vraiment le côté bénéfique du centre de supervision urbaine, je vais vous inviter à venir le visiter pour vous rendre compte vraiment

Et notamment les agents qui sont les yeux de Beauvais, je vous le rappelle, et aujourd'hui je les remercie, j'ai passé le 31 décembre avec eux, ils sont extrêmement courageux et ils sont extrêmement performants. Et vous disiez tout à l'heure qu'il y avait besoin d'énormément de personnes derrière les écrans, en réalité ils sont tellement compétents qu'ils n'ont pas besoin d'être en nombre aussi important que ça, j'en profite pour leur rendre hommage ce soir.

Ils font un travail extraordinaire. Si vous le souhaitez, à ce moment-là, venez au centre de supervision urbaine. On organisera une réunion et on vous montrera que vraiment c'est plus que nécessaire.

**MME LUNDY** : Je vous remercie pour votre proposition et je tiens bien sûr à rappeler que nous aussi nous saluons l'ensemble des agentes et des agents qui sont mobilisés pour assurer notre protection, quel qu'il soit. Non mais puisque vous êtes plusieurs à le souligner, il est important de le saluer, ça n'est nullement une remise en cause de leur travail, au contraire.

**MME LE MAIRE** : Allez, je pense que maintenant il y a consensus, on va pouvoir voter ce budget.

Qui vote contre ? Vous êtes 3.

**MME LUNDY** : Il y a le pouvoir de Madame CLINKMAILLIE.

**MME LE MAIRE** : Ah pardon, 4. Qui s'abstient ? Et donc l'équipe Beauvais C'est Vous vote pour.

Ah pardon, excusez-moi, Monsieur ENJOLRAS. Il a déjà dit qu'il votait pour je crois.

**M. ENJOLRAS** : Je n'avais pas dit ça Madame le Maire. Mais je n'ai pas répondu positivement quand vous avez demandé qui votait contre, ni positivement quand vous avez demandé qui s'abstient. J'en déduis que je vote pour.

**MME LE MAIRE** : Merci beaucoup Monsieur ENJOLRAS. La délibération est adoptée à la majorité.

Le jeudi 3 février 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, , Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Isabelle SOULA à Caroline CAYEUX, Hatice KILINC-SIGINIR à Franck PIA, Catherine THIEBLIN à Lionel CHISS, Halima KHARROUBI à Yannick MATURA, Dominique CLINCKEMAILLIE à Roxane LUNDY

Date d'affichage	10 février 2022
Date de la convocation	28 janvier 2022
Nombre de présents	40
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Vanessa FOULON

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2022-0009

Finances – Budget 2022 - Création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

La réglementation budgétaire et comptable n'impose aux collectivités locales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qu'une programmation annuelle en matière d'investissement. Cependant, chargés de la maîtrise d'ouvrage d'investissements conséquents, dont la réalisation dépasse le cadre annuel, ils peuvent programmer la réalisation de certains investissements sur plusieurs années.

Les créations et modifications des autorisations de programme et crédits de paiement, proposées dans la présente délibération sont intégrées au projet de budget primitif 2022.

En rapport avec les délibérations approuvant le projet NPNRU (délibération du 10/12/2021), Piscine Bellier (délibération du 23/09/2021), Quadrilatère (dossiers du jour), et la délibération exposant le Plan Pluriannuel des investissements PPI 2021-2026, il est proposé les augmentations d'autorisations de programme suivantes :

- AP 58/ Centre Technique Municipal : augmentation de 2.500.000€ portant le total du projet à 4.000.000€
- AP 62/ NPNRU : augmentation de 77.172.000€ portant le total du projet à 79.922.000€
- AP 66/ Piscine Bellier : augmentation de 2.600.000€ portant le total du projet à 12.000.000€
- AP 67/ Quadrilatère : augmentation de 1.800.000€ portant le total du projet à 10.500.000€

Suite au paiement des dernières factures, il est proposé la clôture des autorisations de programme suivantes :

- AP 47/ Maison de quartier St Lucien
- AP 52/ Plan Lumière
- AP 55/ Local espaces verts St Jean
- AP 61/ Stade Omet terrain synthétique

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les autorisations de programme et crédits de paiement tels que figurant dans le tableau suivant

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

Abstention : 4

### **3 – FINANCES – BUDGET 2022 - CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENTS**

**M. CHISS** : Ce dossier n° 3 porte sur la création, la modification et la suppression d'autorisations de programmes, essentiellement en lien avec le P.P.I. pour partie.

Il est proposé les augmentations d'autorisations de programmes sur le Centre Technique Municipal pour le porter à 4 millions d'euros ; sur le N.P.R.U. pour l'aligner avec la délibération qui avait été votée en décembre 2021 sur la participation de la Ville au programme de rénovation urbaine à hauteur de 79 922 000 € ; la piscine Bellier pour le porter à une enveloppe de 12 millions d'euros ; et le Quadrilatère pour le porter à une enveloppe de 10 500 000 €.

Il est proposé aussi au Conseil Municipal de supprimer et de clôturer certaines autorisations de programmes, puisque les dernières factures ont été payées, maison de quartier de Saint-Lucien, Plan Lumière, local espaces verts Saint-Jean et le terrain synthétique du stade Omet.

**MME LUNDY** : nous nous abstenons sur tous les budgets annexes.

**MME LE MAIRE** : 4 abstentions. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2022-0010**

Finances - Budgets annexes de zones : reprise anticipée des résultats 2021  
(Budget lotissements de la longue Haie et lotissement Agel)

**M. Lionel CHISS, Maire Adjoint**

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil communal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Considérant les fiches de calcul des résultats prévisionnels établies par l'ordonnateur et conformes aux comptes du comptable, il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats 2021 aux budgets primitifs 2022 des budgets annexes de zones, comme suit

	Solde de clôture 2020	Résultat de l'exercice 2021	<b>VOTE</b> <b>Résultat de clôture 2021</b> <b>à reporter sur 2022</b>
<b>LONGUE HAIE</b>			
Investissement	<b>-66 523,18</b>	0,00	<b>-66 523,18</b>
Fonctionnement	<b>244 229,78</b>	0,00	<b>244 229,78</b>
<b>AGEL</b>			
Investissement	<b>710 004,71</b>	225 000,00	<b>935 004,71</b>
Fonctionnement	0,00	0,00	<b>0,00</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 aux budgets primitifs 2022 des 2 budgets de zones susvisés ;
- de constater aux budgets primitifs 2022 de ces budgets, les reports en section de fonctionnement (article 002), et les reports en section d'investissement (article 001) tels qu'indiqués en dernière colonne du tableau.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

Abstention : 4

#### **4 – FINANCES - BUDGETS ANNEXES DE ZONES : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021**

**(BUDGET LOTISSEMENTS DE LA LONGUE HAIE ET LOTISSEMENT AGEL)**

**M. CHISS** : Il s'agit d'une délibération un peu technique sur la reprise anticipée des résultats 2021, pour les budgets annexes de zones, considérant la particularité de ces budgets.

Pour simplifier la présentation du budget de zones, on propose d'élaborer chaque année le budget en reprenant le budget de manière anticipée, avant adoption du compte administratif, les résultats des sections de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissements pour le budget Longue Haie où il n'y a pas de mouvement et pour le budget Agel où on a une subvention de fonctionnement de 925 000 € avec un impact de 225 000 € en termes de résultat 2021.

**MME LE MAIRE** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez à 4. Les autres collègues votent pour ? Monsieur ENJOLRAS vous votez pour ?

**M. ENJOLRAS** : Oui Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** : La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2022-0011

Tableau des effectifs

MME. Caroline CAYEUX, Maire

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de la ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- Modification de grades suite aux remplacements d'agents partis (mutation, retraite...),
- Création d'emplois afin de répondre à des besoins supplémentaires des services, notamment, au service archéologie, un agent chargé de poursuivre le traitement du chantier des collections archéologiques, subventionné par la DRAC des hauts de France (lavage et traitement du mobilier archéologique du chantier des collections, envisagé sur plus de 10 ans), emploi jusqu'alors tenu par un emploi temporaire.

<b>Nature de la modification du tableau (motif)</b>	<b>Direction/ Service</b>	<b>Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires</b>	<b>Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)</b>	<b>Nb</b>
Création/ Suppression (Mobilité et retraite)	Patrimoine bâti	1 Menuisier et 1 Maçon/ Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe et de 1 <sup>re</sup> classe	1 Menuisier et 1 Maçon/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	2
Création/ Suppression (Réorganisation suite retraite)	DEEJ/ Maison France service	Agent d'accueil/ Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe	Conseiller numérique/ Rédacteur	1
Création/ Suppression (Mutation)	Espaces publics	Technicien études et travaux/ Technicien	Technicien études et travaux/ Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	1
Création/ Suppression (fondement juridique du recrutement)	Espaces publics	Technicien ouvrages d'art/ Cadre d'emplois des techniciens	Technicien ouvrages d'art/ Cadre d'emplois des techniciens ou le cas échéant agent contractuel de catégorie B sur le fondement de l'article 3.3 2° de la Loi 84-53 (contrat de 3 ans maximum renouvelable, compte de la nature des fonctions ou des besoins des services	1
<b>Nature de la modification du tableau (motif)</b>	<b>Direction/ Service</b>	<b>Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique sauf indications contraires</b>	<b>Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)</b>	<b>Nb</b>

Création/ Suppression (Mutation)	Parcs et jardins, garage, propreté	Jardinier/ Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Jardinier/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création/ Suppression (retraite)	Prévention/ CSU	Agent de supervision urbaine/ Adjoint technique principal de de 1 <sup>re</sup> classe	Agent de supervision urbaine/ Adjoint technique	1
Création	Direction générale adjointe des services	X	Assistant – e de direction/ Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Création	Affaires culturelles/ Service Archéologie	X	Agent technique des fouilles /Adjoint technique	1

\* sauf indication contraire

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2022, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2022-0002**

Convention de partage d'un dispositif de recueil mobile (DR Mobile) dans le cadre des demandes de cartes d'identité et de passeports entre les communes de Beauvais, Bresles, Crèvecœur-le-Grand et Auneuil

**MME. Caroline CAYEUX, Maire**

Le recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports s'effectue désormais de manière déterritorialisée au moyen d'un dispositif de recueil.

L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à disposition de la commune de Beauvais un dispositif de recueil mobile (DR Mobile), aux fins notamment de prendre en charge les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports des demandeurs qui ne sont pas en capacité de se déplacer vers une mairie équipée.

Le DR Mobile permet de délivrer des cartes nationales d'identité et des passeports aux usagers ayant des difficultés à se déplacer tels que les personnes âgées hébergées dans une structure collective de type établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les personnes hospitalisées, les personnes handicapées. La proximité géographique d'un DR Mobile évite des déplacements à Senlis, seule commune équipée à ce jour sur le département de l'Oise.

La commune d'Auneuil est déjà équipée d'au moins un dispositif de recueil fixe et les communes de Crèvecœur-le-Grand et Bresles ont un EHPAD sur leur territoire.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Beauvais met à disposition de 3 communes membres de l'EPCI (Auneuil, Crèvecœur-le-Grand et Bresles) un DR Mobile. Elle définit les modalités d'utilisation de ce dernier pour le recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports et la remise des titres aux demandeurs. La présente convention ne s'applique pas aux demandes de cartes nationales d'identité formulées par les personnes détenues.

La commune de Beauvais met à disposition des 3 communes un DR Mobile afin de leur permettre de recueillir, de manière itinérante, les demandes au bénéfice des usagers ayant des difficultés à se déplacer : les personnes âgées hébergées dans une structure collective de type EHPAD, les personnes hospitalisées, les personnes handicapées.

Le DR Mobile est mis à disposition des communes en fonction des demandes des usagers à mobilité réduite ou dans l'incapacité totale de se déplacer dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil fixe pour accomplir les démarches de demandes d'une carte nationale d'identité et/ou d'un passeport.

Une réservation du matériel sera adressée à la mairie de Beauvais par mail via l'adresse dédiée : « formalitescitoyennes@beauvais.fr », au moins quinze jours avant l'utilisation du matériel. Le DR Mobile sera utilisé par la commune de Beauvais comme un dispositif de recueil fixe le reste du temps.

L'équipement mis à disposition de la commune membre comprend :

- Un ordinateur portable,
- Un support de badge pour la connexion au DR Mobile,
- Un lecteur d'empreintes,
- Un scanner permettant la numérisation des documents,
- Une imprimante permettant l'édition du récépissé de dépôt de la demande,
- Une douchette,
- Un appareil photo
- Une sacoche de transport

Un agent titulaire ou contractuel au moins désigné par commune sera formé et habilité par l'Agence nationale des titres sécurisés. L'habilitation est demandée par la commune auprès de l'ANTS, sous couvert des services de l'Etat. Les modalités sont annexées à la convention (1). La commune s'engage à informer l'Etat de tout changement d'affectation des agents concernés.

L'agent de la commune est responsable de l'utilisation du DR Mobile, de son transport et de son utilisation, conformément à la réglementation en vigueur et aux principes de sécurité des systèmes d'information, de sa prise en charge auprès de la mairie de Beauvais et de sa restitution.

Il interviendra pour la commune et les communes avoisinantes selon un découpage géographique des communes les plus proches annexé à la convention (2).

La commune souscrira une assurance couvrant les risques de dommages au matériel et une assurance responsabilité civile.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de sa signature par les parties.

En cas de modification des règles juridiques et techniques applicables, la convention peut être modifiée par avenant à l'initiative de l'une des communes.

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, la mairie de Beauvais et/ou l'une des communes peut suspendre ou résilier la convention sous réserve d'un préavis de 2 mois.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

**6 – CONVENTION DE PARTAGE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE (DR MOBILE) DANS LE CADRE DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORTS ENTRE LES COMMUNES DE BEAUVAIS, BRESLES, CRÈVECOEUR-LE-GRAND ET AUNEUIL**

**MME LE MAIRE** : Ce dossier concerne une convention de partage d'un dispositif de recueil mobile dans le cadre des demandes de cartes d'identité et de passeports entre les communes de Beauvais, Bresles, Crèvecœur-le-Grand et Auneuil. Voilà l'objet de cette délibération. C'est un avantage pour les zones que d'avoir ce dispositif mobile. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2022-0012

Environnement - Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets pour l'année 2020 et du rapport du délégataire du service public de l'eau potable.

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le maire doit présenter à son conseil les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets de l'année 2020, dont la ville de Beauvais a confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Ces rapports ont été examinés par la commission consultative des services publics locaux et présentés en conseil communautaire.

Les présents rapports, au nombre 6, concernent, pour l'année 2020, les compétences suivantes :

#### Eau potable

- Le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (encore propre à la ville de Beauvais pour l'année 2020) expose les indicateurs techniques et financiers, l'organisation et les performances du service d'eau potable de la ville de Beauvais.
- Le rapport du délégataire sur le service d'eau potable de la ville de Beauvais comporte les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou du service.

#### Assainissement collectif

- Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif intéresse 31 communes de la CAB, dont la quasi-totalité des habitants de Beauvais, pour une population globale desservie d'environ 95 000 habitants.

#### Assainissement non collectif

- Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif intéresse 10 000 habitants répartis sur les 53 communes de la CAB, dont 30 logements sur la commune de Beauvais.

### Déchets ménagers et assimilés

- Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés permet d'informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et ainsi favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- Le rapport élaboré par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) présente les indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence traitement et valorisation des déchets, exercée par ce syndicat.

Les rapports ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation des cinq rapports annuels susvisés sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets pour l'année 2020 et du rapport du délégataire du service public de l'eau potable.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte des cinq rapports annuels susvisés.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

Délibération n° B-DEL-2022-0021

Environnement - Programme eaux pluviales 2021 (4ème tranche)

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Lors de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2021, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a approuvé une quatrième liste de travaux au titre du programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2021.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Dans le cadre de ce programme, deux opérations concernent la ville de Beauvais, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de ces opérations est repris dans le tableau ci-après :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant des travaux € TTC</b>	<b>Montant à la charge de la CAB €</b>	<b>Montant à la charge de la commune €</b>
Création d'une grille d'eaux pluviales avec un clapet anti-retour – Chaussée Feldtrappe – ville de Beauvais	4 719,68	2 438,15	1 741,53
Renforcement d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales – rue Jean-Jacques Fénot – ville de Beauvais	8 306,59	4 845,51	3 461,08

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement et le lancement de ces opérations d'assainissement pluvial.
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2021-0188**

Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation de service public du stationnement - année 2020

**M. Victor DEBIL-CAUX, Conseiller municipal**

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport d'activité, ainsi que les comptes afférents, sont présentés, au préalable, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.), pour avis.

La ville de Beauvais a conclu, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, un contrat de Délégation de Service Public avec la société Beauvais Stationnement (Group INDIGO), pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2023. A ce titre, la société Beauvais Stationnement a remis à la collectivité le rapport d'activité de l'exploitation du stationnement.

### **1. Les faits marquants de l'année 2020**

L'année 2020 a été marquée par les faits suivants :

- Janvier : Fermeture du parking du théâtre pour le début des travaux : la ville demande à Indigo la mise à disposition de 97 places gratuites du parking FOCH ainsi que celle de la place Poterne.
- Mars : Début de la crise sanitaire avec le 1<sup>er</sup> confinement mis en place au 17 mars, fermeture de la boutique et gestion dématérialisée accentuée de la voirie (FPS et abonnements) et des clients des parkings. Une présence est maintenue pour le contrôle de la voirie et des parcs ainsi que la saisie des demandes de renouvellements et de souscriptions. La ville ne procède plus au contrôle du stationnement, les agents étant mobilisés sur le suivi et l'application des règles sanitaires.
- Août : Pour recueillir de nouveaux abonnés, Indigo lance une offre commerciale à laquelle est adossée un concours national : une quinzaine de contrat d'abonnements ont été signés et la Picardie gagne le concours. Gratuité de la Voirie du 1 au 31 Août 2019 (prévue au contrat).
- Novembre : Début du 2<sup>ème</sup> confinement du 2 au 27 novembre et fermeture des commerces non essentiels mais le maintien des activités permet d'avoir un fonctionnement réduit mais normal du stationnement en voirie et en parcs.
- Décembre : Le confinement est remplacé par un couvre-feu avec une pause entre les fêtes de fin d'année. Fin des travaux et ouverture du parking du théâtre et fin de la gratuité des 97 places sur le parking Foch et la place Poterne. Début de la gratuité de la Voirie du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier 2021 : la programmation des horodateurs permet aux usagers de bénéficier d'une heure de stationnement gratuit sur les zones verte et rouge. Les deux heures sur la zone orange sont maintenues en sus de cette offre. Comme à chaque sortie de confinement, Indigo propose aux usagers une offre commerciale qui leur permet de stationner les véhicules dans les parcs : elle permet d'avoir une dizaine de nouvelles souscriptions.

## 2. Les chiffres-clés de l'année 2020

Les chiffres présentés sont toutes taxes comprises.

### 2.1. Parking de l'HOTEL DE VILLE

- 250 places (3 niveaux) dont 6 places PMR.
- Ouvert 24h/24h.
- Grille tarifaire spécifique : 30 min gratuites - 2 € pour 2h - 69 €/mois.
  
- Travaux effectués :
  - Relamping des locaux sociaux et technique.
  - Pose d'une pompe pour aspirer l'eau dans la fosse en dessous de l'ascenseur afin de pallier aux infiltrations d'eau et sécuriser les interventions techniques sur l'ascenseur.
  - Mise en place d'un clapet anti-retour dans les WC en arrière-boutique et isolation de l'alimentation électrique.
  - Changement des boîtiers de sortie de secours.
  - Mise en place d'un cheneau à la suite des infiltrations dans l'escalier de secours afin de canaliser les infiltrations et éviter les moisissures.
  
- Fréquentation : 25 484 clients horaires en 2020 (-34% par rapport à 2019) et 3032 clients abonnés (-2%). A noter que les tickets gratuits représentent ¼ de la fréquentation, la durée moyenne de stationnement est de 2h38 et un grand nombre d'abonnés sont des professionnels travaillant à proximité du centre-ville.
  
- Recettes : **41 594 € de recettes horaires** en 2020 (-32 % par rapport à 2019) et **168 720 € de recettes abonnés** (-1%) soit **211 870 € de recettes annuelles**.

### 2.2. Parking FOCH

- 169 places (1 niveau) dont 6 places PMR.
- Grille tarifaire spécifique : 30 min gratuites – 1,80 € pour 2 h – 45€/mois.
  
- Travaux effectués : Mise en place d'un appareil d'éclairage au niveau de la caisse automatique.
  
- Fréquentation : **43 494 clients** horaires en 2020 et 565 clients abonnés en 2020 (-20%). A noter que la durée moyenne de stationnement est de 1h16. Il y a un fort taux d'occupation des abonnés sur les journées du mardi et du vendredi sur une durée moyenne de 9h30.
  
- Recettes : **38 657 € de recettes horaires** en 2020 (-57 % par rapport à 2019) et **23 376 € de recettes abonnés** (-21%) soit **62 060 € de recettes annuelles (-50% par rapport à 2019)**.

### 2.3. Stationnement sur VOIRIE

- 650 places en zone rouge/1690 places en zone verte/120 places dans l'anneau orange
- 54 horodateurs

- Grille tarifaire :
  - Zone rouge : 2 € pour 2 h
  - Zone verte : 2 € pour 4 h
  - Anneau orange : 2h gratuites
- Gratuité tout au long de l'année (lundi matin, samedi après-midi, 1<sup>ère</sup> heure entre décembre et janvier, dimanche et jours fériés, mois d'août)
- Travaux effectués : 577 interventions ont été effectuées en 2020, aussi bien pour la partie maintenance que pour les interventions de changement de consommables comme les batteries ou les rouleaux de papier.
- Fréquentation : 315 007 tickets visiteurs dont 2 260 professionnels en 2020 et 2788 abonnés en 2020. 80% de client horaire contre 20% d'abonnés en 2020 (dont 85% sont des particuliers et 15% des commerçants). Valeur moyenne du ticket 1,12 €. La zone orange représente 26% du nombre de tickets délivrés.
- Recettes : **275 405 € de recettes horaires** (-20% par rapport à 2019) dont **77 705 € de recettes abonnés** soit **353 110 € de recettes totales en 2020**.

#### **2.4. Forfait Post-Stationnement**

- Contrôles : 52 780 contrôles effectués en 2020.
- FPS validés : 8834 FPS dont 6410 payés et 2009 restants à payer (23%) soit un taux de 16,71% par contrôle.
- Recettes FPS : **valeur des FPS de 284 052 € en 2020 (138 120 € payés et 68 910 € à payer)**. Valeur moyenne des FPS payés de 21,56 €.
- RAPO : 274 RAPO effectués dont environ 23% de taux d'acceptation.

#### **2.5. Calcul de la rémunération du délégataire**

- **Rémunération au titre de la gestion des parcs de stationnement : 364 830 € TTC**
  - Recettes usagers et amodiataires parc Hôtel de ville et parc Foch : 211 870 € + 62 060 € = **273 930 €**
  - Indemnités compensatrices parking Foch : **90 900 €** (avenant n°4).
- **Rémunération au titre du stationnement sur voirie : 274 785,308 € TTC**
  - Recettes du stationnement sur voirie : **341 522,96 € TTC**
  - Recettes < 510 000 € : 60,3 % des recettes mensuelles reversées par la ville, soit **205 938,34 €**. **Le résiduel est pour la ville, soit 135 137,40 €**.
  - Indemnités compensatrices : 8 499,62 HT (avenant n°1) + 48 872,84 € HT (avenant n°3), soit 57 372,46 € HT (68 846,968 € TTC).

#### **2.6. Calcul de la redevance à la collectivité**

- **Calcul de la redevance « part fixe »** : 0 €. Suite à l'avenant n°2, la redevance fixe a été supprimée.

- **Calcul de la redevance « part variable » : 0 €.** Le chiffre d'affaires réalisé sur les parcs de stationnement étant inférieur au seuil annuel de recettes de **375 600 € TTC**, la redevance est donc nulle selon les termes du contrat.

## **2.7. Compte de résultat de la DSP Stationnement**

Le résultat net avant impôt est négatif pour l'année 2020.

Voir le détail en annexe du présent rapport.

Ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2020 fourni par la société Beauvais Stationnement pour l'exploitation du stationnement de la ville de Beauvais.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2020 fourni par la société Beauvais Stationnement pour l'exploitation du stationnement de la ville de Beauvais.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2022-0003*

Conventionnement avec l'école privée Saint Esprit

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Dans le cadre du plan France Relance, le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a publié un appel à projet pour un socle numérique de base en janvier 2021.

La ville a répondu à l'appel à projet en avril 2021 pour 10 écoles élémentaires.

Par ailleurs, l'éligibilité du projet d'une école privée étant possible à condition que son dossier soit intégré au projet global, la ville a effectué une demande pour l'école élémentaire du Saint Esprit et effectuée les dépenses nécessaires pour la dotation.

En août 2021, une subvention est accordée par l'Etat à hauteur de 23% du projet d'investissement.

Considérant la demande par l'Etat de revoir le projet d'investissement pour l'attribution de la subvention,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise en débet de l'école Saint Esprit pour la somme de 2330 euros, correspondant à la différence entre les achats réalisés par la ville à hauteur de 7260 euros pour le compte de l'école et la subvention perçue de l'Etat de 4930€ ;
- d'approuver le contenu de la nouvelle convention entre la ville et l'école élémentaire du Saint Esprit ci-jointe ;
- d'autoriser madame le maire à signer et produire toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2022-0014**

Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes - reconduction du dispositif en 2022 et approbation du règlement

**M. Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint**

Afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la Ville de Beauvais a proposé au début de l'année 2015 la création de la Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC).

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour l'année 2022, la BBIC s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs, il s'agit au travers de ce dispositif, d'encourager à nouveau les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projet d'habitants s'attache à favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et s'adresse à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de 20 000 euros, inscrite au budget primitif 2022 ;
- d'approuver le règlement de la bourse.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2022-0015

Convention d'urgence avec CDC Habitat Social pour portage de "copropriétés dégradées"

M. Franck PIA, Maire Adjoint

En 2018, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et son partenaire Anah ont donc déployé deux outils en direction des copropriétés privées : un outil d'observation (VOC – *Veille et observation des copropriétés*) et un outil d'accompagnement à la gestion (POPAC – *Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement*). Leur combinaison permet à la collectivité de disposer aujourd'hui d'une connaissance plus fine du nombre de logements en copropriété, de leur localisation, et de l'état technique des immeubles concernés.

A Beauvais, 8 300 logements sont recensés en copropriété privée, soit 1/3 du parc total de logements en résidence principale de la ville, et de quantité presque équivalente à celle de son parc social. Le segment qui appelle plus particulièrement la vigilance de la collectivité est celui des grands ensembles collectifs situés dans les quartiers de la politique de la ville.

Ces derniers présentent en effet des signes de fragilité dus à leur vétusté technique et à leur occupation sociale, des caractéristiques parfois associées à des difficultés de gestion et à une dépréciation immobilière.

Pour deux des copropriétés accompagnées par le POPAC, il s'avère que leurs fragilités cumulées nécessitent une intervention urgente, de par l'état des logements et du bâti, leur occupation sociale, leurs taux d'impayés de charges, les dettes, et la dépréciation immobilière. Il s'agit des copropriétés « Champagne » (87 logements) et « Champs Dolent » (172 logements – bâtiments C16 C20 et C17).

Ces immeubles sont situés en cœur du quartier Argentine à Beauvais, au cœur du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Beauvais, qui est un projet de requalification d'ensemble portant à la fois sur le patrimoine social, les équipements, la dynamique commerciale et associative du quartier, les espaces publics. La copropriété privée ne peut pas rester en marge de cette rénovation urbaine de qualité.

Des opportunités d'acquisition de logements se présentent dans ces immeubles, mais la collectivité seule ne peut pas assurer une mission de portage et de redressement.

CDC HABITAT SOCIAL, société anonyme d'habitation à loyer modéré, filiale de CDC HABITAT, est spécialisée dans le portage et le redressement des copropriété dégradées.

Elle est engagée dans la mise en œuvre des stratégies d'intervention publiques en faveur de la dignité de l'habitat et, conformément aux dispositions de l'article L 411-2 du code de la construction et de l'habitation, peut être chargée d'un service d'intérêt général lorsqu'elle assure la gestion ou l'acquisition en vue de leur revente, de logements situés dans des copropriétés connaissant des difficultés importantes de fonctionnement.

Ce partenaire se propose d'intervenir aux côtés de la collectivité, dans le cadre d'une convention dite « d'urgence », laissant le temps à l'agglomération et à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) partenaire de mettre en place des dispositifs qui prendront le relais, de type OPAH ou Plan de Sauvegarde, combiné avec une convention de partenariat de type « concession de service » pour portage.

L'objectif est le redressement des copropriétés concernées, en y entrant, en participant aux assemblées générales, en agissant pour éviter la dépréciation immobilière et l'installation des marchands de sommeil.

Le principe du portage est simple : CDC Habitat social se porte acquéreur des logements par l'exercice du droit de préemption urbain renforcé (DPUR), les réhabilite au besoin, paie les charges, s'implique dans le fonctionnement des immeubles, participe à la remise aux normes du bâti et des communs. *In fine* CDC Habitat social revend les lots à un bailleur social du territoire ou à des propriétaires occupants.

Le prix de revente des lots par CDC Habitat social est fixé afin d'atteindre l'équilibre de l'opération et de couvrir le coût de revient de l'opération, sans réalisation d'aucun bénéfice commercial.

CDC Habitat social se positionne rapidement et en priorité sur les logements des propriétaires les plus endettés, et les lots faisant l'objet d'une procédure de mise en adjudication. Cela peut engendrer des besoins de relogement dans le parc social, en lien avec la collectivité et les bailleurs locaux, ou le maintien de locataires dans les lieux, avec mission de gestion locative.

La convention d'urgence tripartite, dont le projet est annexé à la présente délibération, prévoit l'acquisition de 20 lots (10 dans chacune des deux copropriétés susvisées) dans ce cadre d'intervention.

La ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis s'y engagent dans l'accompagnement des projets d'acquisition et de portage de CDC Habitat social. La ville sur les aspects fonciers, par la délégation du DPUR ; l'agglomération par la mise en œuvre de dispositifs d'aide aux travaux dédiés aux copropriétés (type OPAH ou Plan de Sauvegarde) et permettant de mobiliser des aides de l'Anah, mais également par la garantie d'emprunt au titre de sa compétence en matière d'aides publiques à la pierre, et par la mobilisation des bailleurs sociaux du territoire en cas de nécessité de relogements.

Chacune des parties agit dans le cadre de la mission d'intérêt public qu'elle poursuit, en dehors de toute recherche d'un quelconque profit.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'urgence, ci-annexée, avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis et CDC Habitat social.

- d'autoriser madame le maire à déléguer son droit de préemption urbain renforcé à CDC Habitat social, pour lui permettre de procéder aux acquisitions nécessaires au portage dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce afférente à la mise en œuvre de cette convention et à la bonne exécution de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2022-0006*

Sport - Subventions sur projets

M. Ali SAHNOUN, Conseiller municipal

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projets de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 750 € à l'association COMPAGNIE D'ARC JEANNE HACHETTE, pour le projet d'organisation des « Championnats de France universitaire de tir à l'arc 2022 », qui aura lieu du 2 au 4 février 2022 (160 participants attendus).
- d'accorder une subvention sur projet de 1 500 € au TENNIS CLUB DE L'AGGLO DU BEAUVAISIS (TCAB), pour le projet d'organisation d'une rencontre inter-sites éducatifs Fête le Mur, qui aura lieu du 15 au 17 avril 2022 (60 participants attendus dont 50 jeunes entre 9 et 14 ans issus des quartiers prioritaires des villes d'implantation de Fête le Mur).
- d'approuver les termes des conventions à passer avec ces associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget 2022 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2022-0004

Culture – Service Ville d’art et d’histoire - Tarif de rémunération des guides-conférenciers pour visite nocturne

#### M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

Dans le cadre du label Ville d’art et d’histoire, le service Ville d’art et d’histoire de Beauvais organise des visites-découverte du patrimoine à destination d’un large public (adultes, enfants, public empêché...). La programmation de ces visites, développée en partenariat avec l’Office de tourisme de l’Agglomération et la Maladrerie Saint-Lazare est résolument diversifiée au regard des thématiques, des approches mais aussi des temps de planification afin de s’adapter à la variété des visiteurs.

Ainsi, et afin de répondre à une attente forte de la part des publics, les partenaires – Le service Ville d’art et d’histoire de Beauvais, l’Office de tourisme de l’Agglomération, la Maladrerie Saint-Lazare – souhaitent étoffer l’offre avec des visites nocturnes des monuments phares (cathédrale, maladrerie). Ces visites nocturnes s’organiseront à partir de 21h.

A cet effet, il convient de compléter la grille de rémunération des guides-conférenciers et des médiateurs culturels.

Il est proposé que le taux de rémunération des visites nocturnes soit identique au taux appliqué pour les interventions des dimanches et jours fériés.

Prestation	Intervention semaine	Intervention dimanche, jours fériés et <b>visites nocturnes</b>	Temps de réunion et de formation de guides-conférenciers	Temps de réunion, de rangement et de préparation des médiateurs
Base horaire brut	21.60 €	28.22 €	14 €	14 €
Demi-journée	75.23 €	112.85 €		
Journée	128.35 €	180.50 €		
Indemnité compensatrice de congés payés en sus				
Evolution des taux de rémunération sur la base des revalorisations annuelles appliquées par les deux collectivités				

Dans un souci de simplification, le tableau ci-dessus reprend les éléments de rémunération des guides-conférenciers et des médiateurs culturels fixés par la délibération 2013-499 du conseil municipal du 25/11/2013, complétée par la délibération 2018-254 du 21/12/2018.

Les guides-conférenciers étant employés à la fois par la Ville, la Communauté d’agglomération du Beauvaisis et l’Office de tourisme de l’Agglomération, le tarif d’intervention en période nocturne sera identique pour chacune des collectivités et établissement public.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le principe de rémunération des visites nocturnes pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2022-0017**

Culture - Association ASCA : signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

#### **MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe**

Le partenariat liant la Ville de Beauvais à l'ASCA pour le développement de son projet associatif donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui a pris fin au 31 décembre 2021.

La contractualisation d'une nouvelle convention est envisagée dans le cadre de la labellisation de l'ASCA par l'Etat en tant que SMAC – Salle de musiques actuelles et devrait aboutir dans les prochains mois.

Aussi, dans ce contexte et afin d'harmoniser les conventions à venir, l'une multipartite avec l'ensemble des partenaires institutionnels de l'ASCA pour le label et l'autre bipartite avec la Ville, il convient d'établir un avenant afin de prolonger la convention récemment échue.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant qui prolonge la convention d'objectifs et de moyens signée le 19 décembre 2019 jusqu'au 31 juin 2022 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 451 000 € au titre de l'année 2022 et de verser un acompte de 186 000 € permettant à l'ASCA de développer ses activités durant le premier semestre de l'année. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2022.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2022-0018

Culture - Association la Batoude, centre d'arts du cirque et de la rue : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

Le décret du 6 juin 2001 en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rend obligatoires les conventions avec les associations telles que la Batoude qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 €.

La précédente convention avec l'association étant échue en décembre 2021, il convient donc de contractualiser une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens afin de la soutenir dans son action pour les années 2022 – 2024.

Dans le cadre de son projet associatif, la Batoude promeut les arts du cirque et de la rue à différentes échelles territoriales en s'appuyant sur un ancrage local fort au cœur du quartier Saint-Jean à Beauvais.

Elle est à la fois une école de cirque amateur agréée par la Fédération Française des Ecoles de Cirque proposant une formation de qualité aux familles et aux établissements scolaires, associatifs et médico éducatifs, et un lieu de diffusion de spectacles professionnels de cirque et de rue.

Ces deux pôles complémentaires d'un même projet sont complétés par une participation active aux manifestations publiques et aux réseaux professionnels régionaux, et par un soutien aux compagnies professionnelles et porteurs de projets en lien avec les arts du cirque et de la rue.

Le projet fondé sur les valeurs de l'éducation populaire s'attache également à développer le lien avec les publics à la fois dans une dimension artistique et culturelle, mais aussi territoriale et sociale.

Considérant que le projet associatif initié par la Batoude répond aux objectifs du Projet Culturel de Territoire 2020-2026 sur les trois axes suivants :

- Axe 1 : Un territoire accueillant > Prendre soin des habitants, bénéficiaires et acteurs de la diversité des expressions artistiques
- Axe 2 : Un territoire créatif > Prendre soin des créateurs et des opérateurs culturels, penseurs et acteurs de la construction communautaire.
- Axe 5 : Un territoire attractif > Favoriser l'attractivité et l'innovation du territoire, facteurs de développement et marqueurs de l'identité collective ;

L'association bénéficie d'un local pour ses bureaux et d'une mise à disposition de la Salle Jacques Brel. Elle est également accompagnée par l'Agglomération du Beauvaisis au titre de la politique de la Ville, pour les diverses actions menées dans les quartiers prioritaires.

La Direction régionale des hauts-de- France, le Département de l'Oise, la Région des Hauts-de-France sont également engagés aux côtés de l'association.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée, fixant les obligations et les engagements réciproques des partenaires pour les 3 prochaines années, et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 110 000 €. Celle-ci sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 5 – commission générale – du lundi 31 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 26 mai 2020.

- 1- **9 novembre 2021** : Passation d'une convention de formation avec Prestarest SAS, concernant la participation d'agents à la formation au « logiciel Nutridata ». Le montant de la formation s'élève à 1 900.00 euros HT.
- 2- **9 novembre 2021** : Passation d'une convention avec l'ANPDE concernant la participation d'un agent à la journée d'étude « mise en œuvre des missions de référent santé et accueil inclusif en modes d'accueil ». Le montant de la formation s'élève à 100.00 euros net.
- 3- **18 novembre 2021** : Prorogation jusqu'au 31 mars 2022 de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants conclue pour 2021 et dont le terme était fixé au 31/12/2021.
- 4- **18 novembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'auto-entreprise « Funky Color », pour la mise en place d'un atelier maquillage au centre social Saint Jean. Le montant de la prestation s'élève à 200 euros TTC.
- 5- **18 novembre 2021** : Passation d'un contrat avec Nathalie DEVEY, sophrologue pour la mise en place de trois stages de sophrologie à l'ALSH la Salamandre. Le montant de la prestation s'élève à 900 euros TTC.
- 6- **22 novembre 2021** : Passation d'un avenant avec la SMACL, au contrat dommages aux biens de ville, pour les changements intervenus dans la composition du patrimoine de la ville jusqu'au 15 novembre 2021, avec une modification du patrimoine 2021, pour une surface totale arrêtée à 192 102 m<sup>2</sup>.
- 7- **22 novembre 2021** : Passation d'un avenant avec la SMACL, pour les changements intervenus dans la nature et/ou la composition des risques assurés dans le cadre de la flotte automobile de la ville jusqu'au 15 novembre 2021, avec une régularisation de 2 448.64 euros.
- 8- **25 novembre 2021** : Passation d'un accord-cadre à bons de commande de nettoyage et d'entretien des locaux et vitres des bâtiments de la ville de Beauvais, en 2 lots répartis comme suit :
  - Lot 1 – prestations de ménage : société Absolu services propreté
  - Lot 2 – nettoyage des vitres : société Elior services propreté et santé

L'accord cadre est conclu sans minimum et sans montant maximum, pour une année à compter de sa date de notification, et pourra être renouvelé 3 fois par tacite reconduction sur une période de 12 mois.

- 9- **25 novembre 2021** : Passation d'un accord cadre à bons de commande de fourniture de livres scolaires, de livres de bibliothèques, de centre de documentation et de fichiers photocopiables, avec la papeterie PICHON, sans montant minimum et avec un montant maximum de 110 000.00 euros HT.
- 10- **25 novembre 2021** : Modification du marché n° 2 pour la prolongation du marché M195038G de prestations intellectuelles relatif à la mission d'assistance technique et financière pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique avec la société CPR, pour un montant de plus-value de 10 050.00 euros HT, portant le montant du marché à 223 187.00 euros HT.
- 11- **26 novembre 2021** : Passation d'un bail à usage professionnel avec madame Camille GRAIRE, psychologue clinicienne, portant sur le local repéré par la lettre N au pôle santé Clémenceau, d'une superficie de 22.94 m<sup>2</sup>, pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre 2022. Le montant de cette location mensuelle est fixé à 550.73 euros TTC charges comprises.
- 12- **26 novembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Noujoum Al Sharq, pour la mise en place d'une initiation de cours de danse orientale, au centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 270.00 euros TTC.
- 13- **29 novembre 2021** : Passation d'une convention avec la SASU Synerglaçe pour la mise à disposition de 400 plaques de PHED (patinoire synthétique), le montant de la recette s'élève à 8 000.00 euros TTC.
- 14- **29 novembre 2021** : Clôture de la régie de recette n°188 « marché de Noël », considérant le marché avec Affipub terminé et le passage en régie directe par le service événementiel de la ville.
- 15- **29 novembre 2021** : Passation d'un marché subséquent intitulé PDL-C5-C2 distribués par ENGIE, lot 13 de mise à disposition (électricité 3) d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité passé sur le fondement d'accords-cadres conclu par l'UGAP.
- 16- **29 novembre 2021** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'équipements sportifs municipaux (de droit commun ou en autonomie), pour l'année scolaire 2021/2022, reconductible annuellement sans excéder trois années, avec les associations sportives suivantes :

<b>Nom de l'équipement</b>	<b>Nom de l'utilisateur</b>
Gymnase André AMBROISE	Association BOUC Handball
	Association Ken Gaku Kan Beauvais
	Collège Jean-Baptiste PELLERIN
Gymnase Raoul AUBAUD  DOJO ET/OU PLATEAU	Association Shotokan Karaté Traditionnel
	Association Beauvais Judo Jujitsu Brésilien
	Association Beauvais MMA
	Association HYPE
	Association TKD 60
	Association Beauvais Basket Club Oise
	Association BOUC Handball
	Association Ken Gaku Kan Beauvais
	Association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis
Salle polyvalente Raymond BRIARD	Association Tillé Tennis Club
	Association Beauvais GR
	Association Beauvais Wolf Basketball
	Association BOUC Athlétisme
	Association Club Beauvaisis Retraite Sportive
	Association Judo Beauvais Oise
Gymnase Jean-Baptiste COROT	Association On Veut Du Sport (OVDS)
	Association Sportive du Lycée Jean-Baptiste COROT
	Association Fitness Club Beauvaisien
Centre sportif Pierre de COUBERTIN  DOJO, PLATEAU, SALLE DE MUSCULATION ET SALLE DE RECEPTION	Association TT Beauvais
	Association Aïkido Club de Beauvais
	CHI CLERMONT
	Centre Intercommunal de Services à Domicile
	Ensemble Scolaire Saint Paul et Notre Dame
	Association Ecole de Judo de Beauvais
	Association Judo Beauvais Oise
	Lycée Professionnel « Les Jacobins »
	Association Olympique Karaté Club Beauvais
	Association BOUC Volley Ball
	Association Club Beauvaisis Retraite Sportive
	Association American GYM
	Association de Gymnastique Volontaire du Beauvaisis
	Association Bellovaque Boxe Savate
	Association Essentiel Style Beauvais
	Association Forme Plaisir dans le Monde Moderne
	Association Gym Step Tonic
	Association H-Dance
Association Tai Chi Harmonie	
CPLERPA de l'Oise pour le CFPPA site de Beauvais	
Gymnase Félix FAURE	Association Beauvais GR
	Association Beauvais Oise Badminton
	Lycée Félix FAURE
Centre Sportif Léo	Association Shotokan Karaté Traditionnel

LAGRANGE  DOJO, PETIT PLATEAU, PLATEAU, SALLE DE BOXE ET SALLE DE CATCH	Association Beauvais MMA
	Collège Charles Fauqueux
	Association Falcao Bahia Capoeira
	Association Fitness Club Beauvaisien
	Association Judo Beauvais Oise
	Association ABIL Roller
	Association de Gymnastique Volontaire du Beauvaisis
	Association Shotokan Karaté Traditionnel
	Association Beauvais Wolf Basketball
	Association Twirling Danse Beauvais
	Communauté Thérapeutique de Flambermont – SATO Picardie
	Association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis
	Association Savate Boxing Club de Beauvais
	Association Beauvaisienne de Catch et d'Athlétisme
Gymnase MORVAN	Association Beauvais Basket Club Oise
	Association Club Beauvais Retraite Sportive
	Collège Jules MICHELET
	Association Compagnie d'Arc Jeanne Hachette
	Association Franco Kossavar
	Association NO MADE
	Communauté Thérapeutique de Flambermont – SATO Picardie
	Association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis
Gymnase Jean MOULIN	Association Beauvais United Communaux
	Association Beauvais BOUC Sport Tambourin
	Association Club Beauvais Retraite Sportive
	Association Pansard Hockey Club de Beauvais - ASPTT
	Association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis
	Association TKD 60
Gymnase Robert PORTE	Association Beauvais Basket Club Oise
	Association EMP Voisinlieu
	Association UNAPEI de l'Oise – IME Les Papillons Blancs
	Association Comité UFOLEP Oise
Centre sportif Louis ROGER + Salle d'armes JB WIART	Institut Uni LaSalle Beauvais
	Collège Charles Fauqueux
	Association Académie Beauvaisienne d'Escrime
Gymnase George SAND	Association Beauvais Basket Club Oise
	Association BOUC Athlétisme
	Association Beauvais BOUC Sport Tambourin
	Collège George SAND
	Association UNAPEI de l'Oise – IME Les Papillons Blancs

	CSE ISAGRI
Gymnase François TRUFFAUT	Association Beauvais XV Rugby Club
	Association BOUC Volley Ball
	Lycée François TRUFFAUT
	Centre de Secours Principal de Beauvais
Complexe sportif Léopold LOUCHARD + Anneau de vitesse	Association ABIL Roller
	Association Beauvais USAP
	Association de Courses à Pieds et des Athlétiques du Beauvaisis
	Association La Vaillante
	Association FC Bellovaques
Stade Benoît BARBIER	Association de Courses à Pieds et des Athlétiques du Beauvaisis
	Association FC St Just des Marais
Stade du Bois QUEQUET	Association Arlequins Beauvais
	Association Les Prédateurs
Centre Sportif Bruno METSU	Association LAM SAI WING
	Association Ring Beauvaisien – Boxe Française

Stade Marcel COMMUNEAU	Institut Uni LaSalle Beauvais
	Association Beauvais USAP
	Association Pansard Hockey Club de Beauvais - ASPTT
	Association Beauvais XV Rugby Club
Stade Jules LADOUMEGUE	Association de Courses à Pieds et des Athlétiques du Beauvaisis
	Association Beauvais Triathlon
	Association BOUC Athlétisme
	Chambre des Métiers
	Association Course à Pied Beauvais Oise
	Association UNAPEI de l'Oise – IME Les Papillons Blancs
	Association Run Pour Tous
Stade Pierre OMET	Association Sportive Beauvais Oise (ASBO)

17- **1er décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'entreprise Les Attelages de Sacy pour mettre en place un transport en calèche pour le centre social Malice. Le montant de la prestation s'élève à 2 000.00 euros TTC.

18- **2 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Collembole et Cie pour la mise en place d'une animation dans le cadre du projet « jardinage et compostage », pour l'ALSH Cœur de Mômes. Le montant de la prestation s'élève à 80 euros TTC.

19- **2 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Collembole et Cie pour la mise en place d'une animation dans le cadre du projet « jardinons et compostons » pour l'ALSH Cœur de Mômes. Le montant de la prestation s'élève à 140 euros TTC.

- 20- **2 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Collembole et Cie pour la mise en place d'une animation dans le cadre du projet « jardinons et compostons » pour l'ALSH Astuce. Le montant de la prestation s'élève à 140 euros TTC.
- 21- **2 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Collembole et Cie pour la mise en place d'une animation sur trois séances dans le cadre du projet « jardinage et compostage » dans les ALSH Astuce, cœur de Môme et H2O. Le montant de la prestation s'élève à 550 euros TTC.
- 22- **2 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Atoutdroits pour la mise en place d'un stage de citoyenneté pour le blog 46. Le montant de la prestation s'élève à 810 euros TTC.
- 23- **2 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'A.D.P.C 60 pour la mise en place d'une formation PSC1 pour le blog 46. Le montant de la prestation s'élève à 550 euros TTC.
- 24- **2 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'auto-entreprise « Sport Santé Sourire », pour la mise en place d'un atelier de gym et fitness pour le centre social Malice. Le montant de la prestation s'élève à 70 euros TTC.
- 25- **2 décembre 2021** : Octroi d'une aide financière à un agent de la ville, pour l'achat d'un vélo permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail pour un montant de 250 euros TTC maximum. Ce montant pourra, le cas échéant être revu à la baisse en fonction des justificatifs d'achat et de co-financement qui seront fournis par le bénéficiaire.
- 26- **2 décembre 2021** : Modification n°1 au marché de prestations de services en assurance, dommages aux biens et risques annexes conclu avec la société SMACL afin de majorer de 20% la cotisation annuelle du contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- 27- **3 décembre 2021** : Passation d'un contrat de transports de fonds ainsi qu'un protocole de sécurité avec la société LOOMIS France, pour la régie des sanisettes sise Hôtel de ville à Beauvais.
- 28- **7 décembre 2021** : Passation d'une convention avec la Société Air liquide France Industrie, pour la mise à disposition d'une bouteille de gaz M20 « ARCAL SPEED », pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Le montant de la prestation s'élève à 238.00 euros TTC, pour les 3 années de location.
- 29- **9 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Hype, pour la mise en place d'un atelier danse HIP HOP pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 300.00 euros TTC.
- 30- **9 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association No Made, pour la mise en place de cours de renforcement musculaire pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 550.00 euros TTC.
- 31- **9 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association No Made, pour la mise en place d'ateliers de danse pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 3960.00 euros TTC.

- 32- **10 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Compagnie 100 mobiles, pour la mise en place d'un spectacle Contes hiver pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 600.00 euros TTC.
- 33- **10 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Capoeira CVM France, pour la mise en place d'un atelier sports d'opposition pour le centre social MALICE. Le montant de la prestation s'élève à 360.00 euros TTC.
- 34- **10 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Capoeira CVM France, pour la mise en place d'un stage de self défense pour le centre social Malice. Le montant de la prestation s'élève à 480.00 euros TTC.
- 35- **10 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'entreprise Les Attelages de Sacy pour mettre en place un transport en calèche pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 2 000.00 euros TTC.
- 36- **10 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association Brouha Art, pour mettre en place un spectacle de Noël pour le centre social MALICE. Le montant de la prestation s'élève à 1 500.00 euros TTC.
- 37- **10 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association La Péna Récréative, pour mettre en place une animation sculpture sur ballons pour le centre social MALICE. Le montant de la prestation s'élève à 600.00 euros TTC.
- 38- **10 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association La Péna Récréative, pour mettre en place un spectacle de magie pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 350.00 euros TTC.
- 39- **10 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'association APAVA, pour mettre en place un atelier « M.A.O. Musique Assistée par Ordinateur » » pour le centre social MAJI. Le montant de la prestation s'élève à 400.00 euros TTC.
- 40- **10 décembre 2021** : Fermeture à compter du 15 décembre 2021, de la régie d'avances n°28 instituée auprès du service Archéologie. Il est donc mis fin aux fonctions du régisseur et du mandataire de la régie.
- 41- **13 décembre 2021** : Passation d'un contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO, pour une durée de 3 ans. Le montant de la prestation s'élève à 8 715.24 euros HT.
- 42- **16 décembre 2021** : Passation d'un marché avec la société Escrime Technologies ayant pour objet la mise à niveau du système de contrôle et de signalisation des touches pour la salle d'armes Jean-Baptiste Wiart à Beauvais. Le montant de la prestation s'élève à 84 851.00 euros HT, soit 101 821.20 euros TTC. La durée du marché court à compter de sa notification et jusqu'à la fin de la maintenance. Le délai de livraison des fournitures est de 90 jours maximum à compter de la notification du marché.

- 43- **16 décembre 2021** : Octroi d'une aide financière à un agent de la ville, pour l'achat d'un vélo permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail, pour un montant de 250.00 euros TTC maximum. Ce montant pourra, le cas échéant être revu à la baisse en fonction des justificatifs d'achat et de co-financement qui seront fournis par le bénéficiaire.
- 44- **16 décembre 2021** : Passation d'une convention avec la revue archéologique de Picardie, pour l'édition d'un numéro spécial de la revue archéologique de Picardie, sur les résultats des fouilles de la place du Jeu de Paume afin de promouvoir et de faire découvrir plus largement ces travaux à travers le réseau de diffusion de l'éditeur. Le montant de la prestation s'élève à 10 000.00 euros.
- 45- **17 décembre 2021** : Passation d'un marché avec la société SIDEM pour des travaux de rénovation de l'éclairage de la salle principale de l'Elispace. Le montant de la prestation s'élève à 149 664.00 euros TTC, et est conclu pour une durée de 8 mois à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage.
- 46- **17 décembre 2021** : Passation d'une convention de partenariat avec l'Externat Médico Pédagogique de Voisinlieu, pour l'organisation au parc Marcel Dassault de séances de découverte des animaux et nourrissage, préparées et animées par des professionnels.
- 47- **17 décembre 2021** : Passation d'une convention de formation avec le Moniteur, pour la participation d'agents à la formation « maîtrise d'ouvrage ». Le montant de la formation s'élève à 4 833.00 euros HT.
- 48- **17 décembre 2021** : Passation d'un contrat avec l'auto-entreprise « les ateliers de Marianne », pour un atelier de cuisine moléculaire pour le centre social Saint Jean. Le montant de la prestation s'élève à 460.00 euros TTC.
- 49- **20 décembre 2021** : Passation d'une convention avec l'ASBO, pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de réception du stade Pierre BRISSON, le samedi 18 décembre 2021, dans le cadre de la projection du match de coupe de France ASBO contre Thaon.
- 50- **30 décembre 2021** : Passation d'un contrat de maintenance avec la société A.D.I.C Informatique, pour la maintenance du logiciel « CD-ROM mariages des étrangers en France ». Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite sans que sa durée n'excède 3 ans. Le montant de la prestation s'élève à 70 euros HT.
- 51- **30 décembre 2021** : Modification de la décision A-DEC-2021-0352, pour le contrat et l'avenant n°1 conclus le 15 octobre 2021, avec la société Bureau Veritas. L'article 2 de la décision est modifié comme suit : «le contrat prend effet au 15 octobre 2021 et prend en compte de façon rétroactive les 2 années d'accès au service pour les périodes d'août 2020 à juillet 2021 et d'août 2021 à juillet 2022 (art 4 et 5 du contrat). Il pourra être reconduit tacitement par périodes d'un an sans que sa durée ne dépasse trois ans ».
- 52- **06 janvier 2022** : Passation d'un accord-cadre à bons de commande avec la société France Boissons Ile de France pour la fourniture de boissons sans alcool et boissons alcoolisées. Le présent accord-cadre est exécuté par émission à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum annuel.

- 53- **06 janvier 2022** : Passation d'un accord-cadre de prestations de levés topographiques, parcellaires, d'arpentage et de bornage nécessaire pour le groupement d'achat du Beauvaisis, avec la société SARL MAXIME CORRE. Le marché est un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum annuel.
- 54- **10 janvier 2022** : Modification n°1 de transfert des marchés n°2021A121G, 2021V19, 2021V197, 2021V102, 2021A164 et 2021A161 conclus avec la société SOTRAFRAN suite au transfert du siège de cette société. Cette modification n'induit aucune incidence financière.
- 55- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 12 rue du tour de ville à Beauvais, au profit du gardien de gymnase, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 56- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 10 rue Louis Roger à Beauvais, au profit du gardien de gymnase, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 57- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 11 rue de Morvan à Beauvais, au profit du gardien à l'espace Morvan, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 58- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 171 avenue Marcel Dassault à Beauvais, au profit du gardien de stade, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 59- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 172 rue de Paris à Beauvais, au profit du gardien du complexe Louchard, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 60- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 192 rue de Saint-Just des Marais à Beauvais, au profit de la gardienne de la maison de quartier de Saint Just des Marais, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 61- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 2 rue Aldebert Bellier à Beauvais, au profit d'un agent de la ville. Cette location est consentie à titre exceptionnel et révoquant jusqu'au 31 décembre 2022.
- 62- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 25 rue de Tillé à Beauvais, au profit du gardien du gymnase, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.

- 63- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 6 rue du Berry à Beauvais, au profit du gardien du gymnase Argentine, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 64- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 52 rue Simone Signoret à Beauvais, au profit du gardien du gymnase, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 65- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 51 rue Alfred Dancourt à Beauvais, au profit du gardien du gymnase, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 66- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 5 rue des Pyrénées à Beauvais, au profit du gardien du gymnase, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 67- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 4 rue Hector Berlioz à Beauvais, au profit d'un agent de la ville. Cette location est consentie à titre exceptionnel et révocable jusqu'au 31 décembre 2022.
- 68- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 39 rue de Gesvres -2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages- à Beauvais, au profit d'un gardien de l'espace culturel, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 69- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 39 rue de Gesvres -1er étage- à Beauvais, au profit d'un gardien de l'espace culturel, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 70- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 31 rue du Pré Martinet à Beauvais, au profit du gardien du gymnase, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 71- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis 9 rue Jean-Baptiste Bach- à Beauvais, au profit du gardien du gymnase, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.
- 72- **11 janvier 2022** : Mise à disposition du logement sis rue Roger Couderc à Beauvais, au profit du gardien des cimetières, par convention précaire d'occupation avec astreinte. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel tel que prévu dans le bail.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

**MME LE MAIRE** : Mes chers collègues, nous avons terminé ce Conseil Municipal. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20H22**